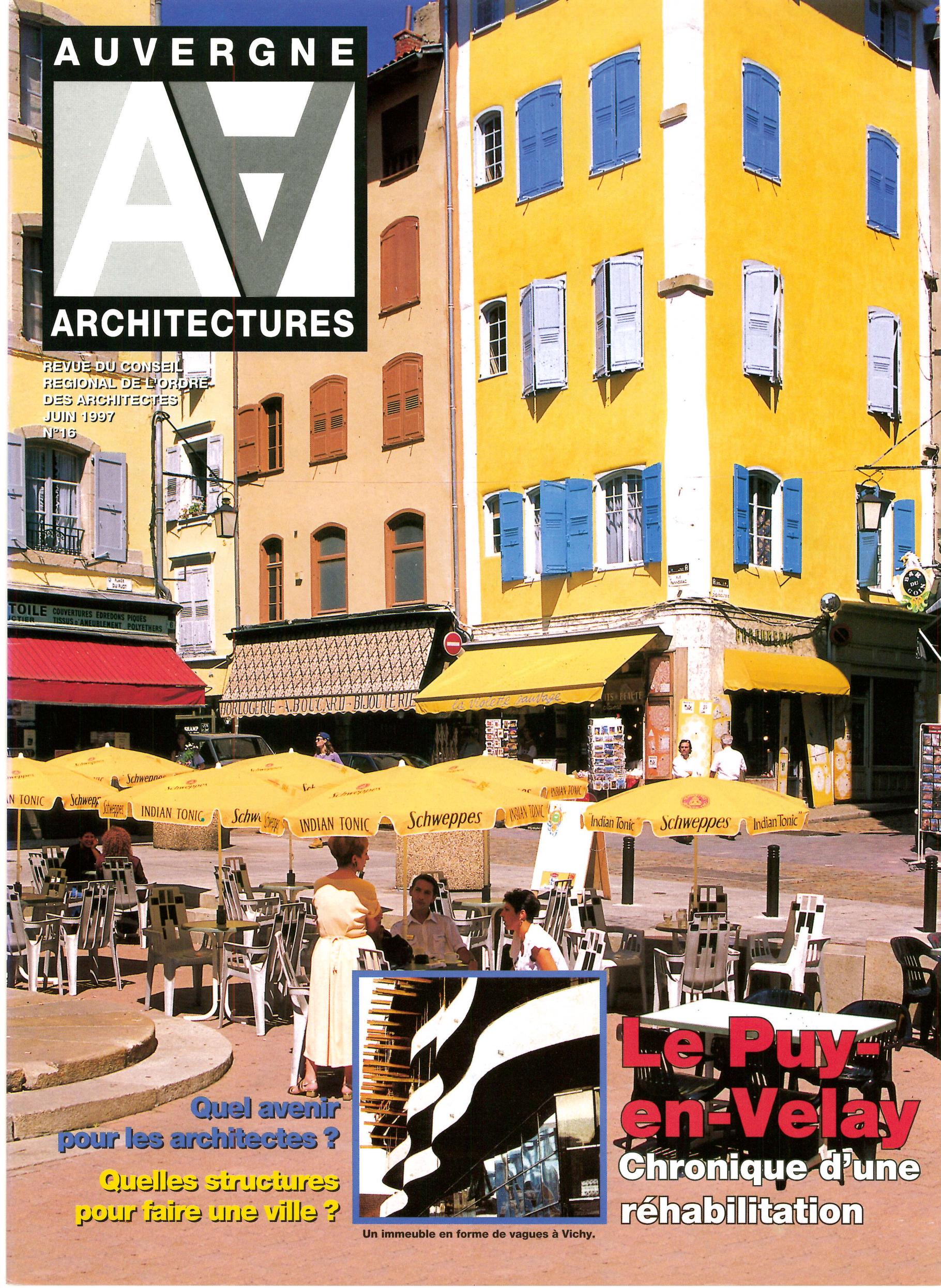


AUVERGNE



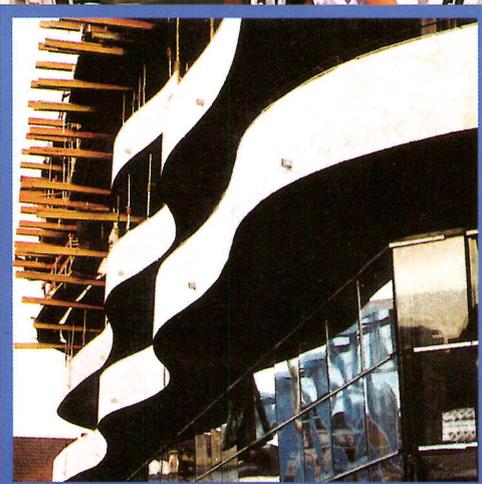
ARCHITECTURES

REVUE DU CONSEIL
REGIONAL DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES
JUN 1997
N°16



**Quel avenir
pour les architectes ?**

**Quelles structures
pour faire une ville ?**

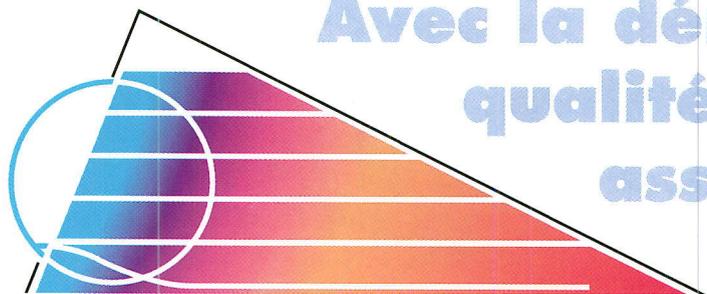
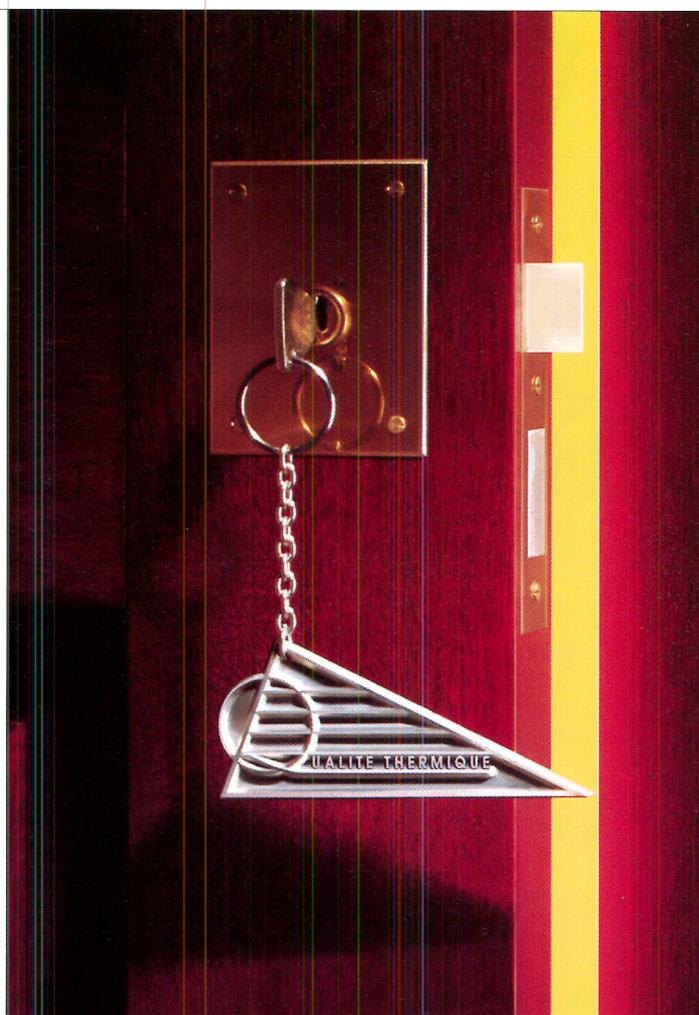


Un immeuble en forme de vagues à Vichy.

**Le Puy-
en-Velay**
Chronique d'une
réhabilitation

TOUTES LES CONSTRUCTIONS NE SE VALENT PAS

le confort et la performance
d'un chauffage dépendent du
respect de la réglementation
thermique



QUALITE THERMIQUE
Entrez, vous êtes bien.

Avec la démarche
qualité thermique,
assurez-vous
de la satisfaction
de nos clients
communs

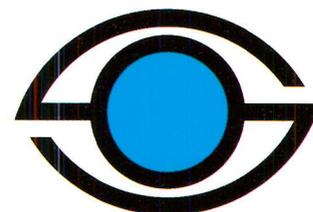
partenaires pour la qualité



FEDERATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS



EDF GDF SERVICES
CLERMONT-FERRAND



SOCOTEC

• Quel avenir pour les architectes ?

Invité à la dernière Assemblée Générale du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, Jean-Claude Chamberlan, le Président National, a dressé un tableau plutôt sombre de la profession. Parmi ses propositions : un effort supplémentaire pour la formation et la possibilité de partir à la retraite dès 56 ans.

• **Assemblée Générale :**
Réduction de la dotation nationale
Création du Conseil des sages

• **Jurisprudence :**
Droit de rétention des pièces
du dossier de maîtrise d'œuvre

• **Quatre projets auvergnats pour le Prisme d'Or**

• **Les rendez-vous de l'architecture**

• **L'archi sur Internet**

• **Les concours toujours**

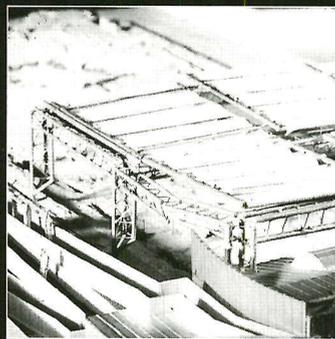
• **Elections législatives :**

les candidats s'engagent à défendre l'architecture

La revue du
Conseil
régional
de l'Ordre
des
Architectes
d'Auvergne.

Edition : Ordre
des Architectes
Région Auvergne,
40 bd Charles
de Gaulle - 63000
Clermont-Ferrand.
Tél. 04.73.93.17.84.
Fax. 04.73.34.39.09
Directeur
de la publication :
Roland Ondet
Comité
de rédaction :
Jean-Claude Collet /
Christine Descœur /
Jean-Pierre Espagne /
Anne Montrieul.

Conception
Réalisation :
G. de Bussac S.A.
04.73.92.32.78
avec la participation
de Vice Versa
pour la réalisation
graphique,
de Denis Couderc
et Michel Josselin
pour la rédaction
Publicité :
G. de Bussac /
Michel de Féligonde.
Tél. 04.73.62.81.08
Dépôt légal :
3è trimestre 1997.



s o m m a i r e

N° 16

Juillet 1997

Prix au numéro :
40 francs.Abonnement :
100 francs.

Photo de couverture :

Le secteur sauvegardé
du Puy-en-Velay
Photo : Christophe Camus.

Vignette :

L'immeuble de logements
et de bureaux, l'Arléquin, à
Vichy (architectes : Antoine
Bruhat, André Thomas et
François Bouchaudy).

Le Puy-en-Velay : chronique d'une réhabilitation

Dans un secteur sauvegardé comme celui du Puy, des règles existent et peuvent aussi être interprétées. Mais quelle latitude est laissée aux architectes ? A trop vouloir respecter le passé, ne risque-t-on pas de transformer cette ville en un musée et en un décor d'opérette ? Enquête.

Clin d'œil

Passe-moi le Podot.

- Un immeuble en vagues, à Vichy.
- Le Muséum des Volcans, à Aurillac.

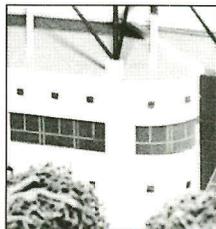
L'Observatoire des concours dans la région Auvergne.

Demandes d'emploi,
vente de matériel.

Quelles structures pour faire une ville ?

Les hasards de l'actualité réunissent deux "chantiers" d'envergure : le Centre d'exposition

et de congrès, à Clermont, signé par les architectes de la Ville, et l'émergence d'une agence d'urbanisme et de développement, toujours dans la capitale régionale. A chaque fois, revient la même question : qui doit faire quoi ? Autrement dit, comment définir la fonction de l'architecte "public" au regard de l'évolution de la profession ? Il en est de même avec l'agence d'urbanisme : quelles missions lui confiera-t-on et comment s'articulera-t-elle avec les professionnels ? Les premières réponses.



- "Local dream" : une sorte de rêve urbain.
- Quand les arts se baladent.
- Les architectes rencontrent les jeunes.
- L'école d'archi a pris le large.
- Un pylone EDF "écologique".
- 12 archéo-structures.
- Extension du Musée des Beaux-Arts de Clermont-Ferrand.
- Une scénographie originale pour présenter le Symposium de sculptures monumentales.
- Le Bestiaire fantastique.

e n j e u

l'Architecture une expression de la Culture et lui confèrent, à ce titre, son intérêt public.

Il devient dès lors nécessaire que l'ensemble du dispositif réglementaire ne se borne pas à simplement encadrer l'intervention de l'architecte comme une prestation de service ordinaire, mais au contraire s'attache à définir les conditions propices à l'épanouissement de cette expression culturelle. Conditions qui ne relèvent certainement pas d'un rapport de force économique d'une rigidité absolue mais plutôt d'une relation partenariale dans laquelle chaque intervenant doit accomplir la tâche qui lui incombe dans le plus grand respect des autres acteurs.

Dans cette optique, il est essentiel que l'Architecte soit mis en mesure techniquement et financièrement de mener à bien sa mission.

Les conditions actuelles, souvent dégradantes, qui soumettent les relations architectes-maître d'ouvrage à la seule loi d'un marché qui s'apparente, décidément de plus en plus, à "une jungle", deviennent chaque jour un peu plus insupportable à une profession déjà très affectée.

Il est indispensable, également, qu'une réelle réflexion sur l'actualisation du contexte législatif de la production d'Architecture prenne en compte toutes les dimensions de l'exercice existant ou à promouvoir afin que celles-ci puissent contribuer en complémentarité et hors de toute situation conflictuelle à l'intérêt public de l'Architecture qui demeure, plus que jamais, incontestable.

Enfin, de manière plus pragmatique, mais de toute évidence, il ressort de ce bilan de la profession que l'amélioration de la qualité de l'Architecture ordinaire, chère à notre actuelle direction de l'Architecture, passe incontestablement par l'amélioration de "l'ordinaire" des Architectes.

Jean-Pierre Espagne, Président

(1) Observatoire mis en place par le Conseil National de l'Ordre des Architectes.

Quel avenir pour les architectes

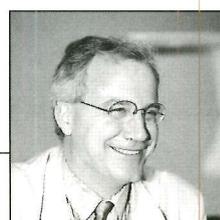
Invité à la dernière Assemblée Générale du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, Jean-Claude Chamberlan, le Président National, a dressé un tableau plutôt sombre de la profession. Touchée de plein fouet par la crise, plus que d'autres secteurs, elle doit, selon lui, rechercher de nouveaux débouchés, s'adapter aux nouvelles tendances du marché, en consacrant notamment plus de temps à la formation, et permettre à ceux qui le souhaitent de partir à la retraite dès 56 ans, comme d'autres professions libérales.

Rien ne va plus ou presque. Les architectes courent après des marchés qui se réduisent comme une peau de chagrin. D'autres attendent l'exécution des commandes. Les lois deviennent de plus en plus contraignantes et beaucoup de cabinets imaginent mal leur avenir. *"Ma préoccupation immédiate, c'est la survie de la profession, reconnaît Jean-Claude Chamberlan. Aujourd'hui, l'architecture est considérée comme un luxe, qui place naturellement les architectes dans une situation embarrassante"*.

Dans une société médiatisée à l'excès, on s'arrache pourtant les grands noms en France comme à l'étranger. Les architectes sont revenus à la mode mais cette architecture là n'intéresse en fait qu'un petit nombre de cabinets. Et les autres, les 27000 inscrits à l'Ordre, comment peuvent-ils vivre dans un marché ultra-concurrentiel ? Et les 18500 étudiants, quel avenir leur prépare-t-on ? Actuellement, le marché du bâtiment représente 420 milliards de francs. Mais une partie échappe à la profession : la réhabilitation qui n'est pas confiée automatiquement aux architectes et la petite maison individuelle dans le cadre de la loi de 1977.

Elargir les marchés

Face à ce constat plutôt inquiétant, le président national avance quelques propositions qu'il a longuement développées au cours de la réunion : l'obligation de confier aux architectes une mission complète pour les bâtiments situés entre 170 et



300 mètres carrés, à l'intérieur de secteurs couverts par les règlements d'urbanisme, la participation au toilettage des Plans d'Occupation des Sols et des Zones d'Aménagement Concerté, chasse gardée jusqu'ici des services de l'Équipement, ou encore l'abaissement du seuil toujours fixé à 170 mètres carrés. *"Il faut se mobiliser"*, lance-t-il, en espérant, qu'un jour, les pouvoirs publics réviseront la loi.

Elargir les marchés, bien sûr, mais aussi s'adapter aux nouvelles conditions réglementaires qui se multiplient depuis quelques années : la loi M.O.P., la nouvelle réglementation acoustique, les règlements parasismiques, la démarche qualité... Bref, s'organiser pour être capable de répondre à la complexité du marché. Et cela passe par la formation permanente - insuffisante à ses yeux - qu'il souhaiterait rendre obligatoire dans le cadre d'une nouvelle loi en cours de discussion. Seul moyen pour les architectes de garder leur place dans un secteur convoité, concurrentiel et de plus en plus segmenté, qui risque de leur échapper, faute de prendre rapidement les mesures nécessaires.

Prendre le temps de se former, c'est aussi le moyen de résister et de s'organiser dans des structures souvent petites. Mais beaucoup d'architectes ne pourront l'envisager sans revoir profondément leur fonctionnement. Combien pourront-ils le faire sérieusement ? *"Il ne faudrait pas que l'architecte devienne seulement le désigner du bâtiment, à qui les maîtres d'ouvrage ne confieraient plus que la création, s'inquiète Jean-Claude Chamberlan, laissant à d'autres le soin de suivre les chantiers. La profession, ajoute-t-il, doit empêcher cette dérive en connaissant mieux ses possibilités. Si l'on n'y prend garde, elle risque de disparaître lentement. L'enjeu est à ce prix"*.

Le départ volontaire

Mais la partie deviendrait vite inégale pour certains, qui doivent attendre avec difficulté de partir en retraite, si l'on n'ajoutait pas à cette série de recommandations un volet social. Il a demandé récemment au gouvernement d'étendre aux architectes qui le souhaitent la possibilité de prendre leur retraite anticipée à partir de 56 ans, la différen-



Jean-Claude Chamberlan, Président National, et Jean-Pierre Espagne, Président Régional, au cours de la dernière assemblée de l'Ordre.

Danemark, où les architectes jouent un rôle beaucoup plus important dans la société. Sont-ils prêts à réagir ? L'éducation nationale s'intéresse enfin à l'enseignement de l'architecture et contrôlera dans l'avenir la qualité des diplômes. Pour les étudiants, c'est aussi le moyen

ce étant financée par la Caisse interprofessionnelle d'assurance vieillesse. Et cette mesure pourrait être appliquée rapidement si le ministère concerné en acceptait le principe.

Personne, aujourd'hui, ne peut plus ignorer les règlements qui se discutent à Bruxelles, ni le poids des pays européens dans cette compétition. Les Français, qui ont longtemps boudé leurs architectes et qui ne possèdent pas de véritable culture architecturale, semblent bien faibles face à l'Italie, à l'Espagne ou au

d'obtenir des passerelles avec d'autres formations en cours de scolarité. Des journées françaises de l'architecture vont être lancées en octobre, avec l'appui des médias. *"Mais ne perdons pas de vue que notre profession s'est fragilisée au cours de ces dernières années, conclut avec amertume le Président National, et que les grands cabinets sont rachetés progressivement par les anglo-saxons. Pour toutes ces raisons, nous devons réagir vite et fort"*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Grand absent de la dernière Assemblée générale, qui s'est tenue en mai devant une centaine d'architectes, François Barré, directeur de l'architecture au ministère de la culture, tenu d'observer l'obligation de réserve pendant les campagnes électorales.

Jean-Pierre Espagne, le président de l'Ordre en Auvergne, a profité de cette réunion pour évoquer différents dossiers, en particulier, les concours, pour lesquels plusieurs actions en justice ont été menées, dont s'est fait l'écho régulièrement "Auvergne Architectures". Il a établi aussi un bilan des stages, rappelant l'intérêt de la profession pour celui de coordonnateur sécurité-protection de la santé, lancé cette année par l'Ordre, avant de présenter le programme prévu jusqu'en 1998.

Le Président a rappelé que le budget de l'Ordre avait encore diminué en raison de la baisse d'activité qui se ressent partout en France et donc de la réduction de la dotation nationale. Le nombre de jeunes architectes permet à peine le renouvellement au niveau régional et condamne l'Ordre

en Auvergne à rester sous la barre des 500. Parmi les 12 architectes inscrits à l'Ordre cette année, 7 ont prêté serment à la fin de l'Assemblée générale en présentant brièvement leur cursus et leurs motivations pour s'engager dans ce métier (*).

Le conseil des sages

Plus originale, l'idée du Conseil des sages qui a semblé séduire Jean-Claude Chamberlan, le président national, qui a parlé ensuite longuement de l'avenir de la profession (voir notre article). Il ne s'agit pas bien entendu de créer un conseil bis mais plutôt de permettre à ce conseil des sages d'établir des passerelles avec les étudiants, les parents, le grand public et les anciens confrères. Quatre objectifs ont donc été donnés à ce Conseil :

- Rétablir le contact des architectes honoraires ou en fin de carrière avec la profession
- Informer les futurs étudiants et les parents sur le métier d'architecte et parrainer un ou plusieurs étudiants jusqu'à leur prestation de serment en concertation avec l'Ecole d'Architecture.

- Aider le jeune architecte après sa prestation de serment en lui apportant les renseignements de base : démarches administratives, fiscales, juridiques...

- Organiser une permanence mensuelle dans les locaux de l'Ordre pour le public.

(*) Luc Barnichon, Pascal Barraud, Yvon Cottier, Valérie Garnier, Jean-Philippe Honoré, Kamal Isselmane, Geneviève Jourde, Laurent Morel, Stéphane Pichon, Benoît Prin et Cécile Puech.



Parmis les 12 architectes inscrits à l'Ordre cette année, 7 ont prêté serment.



Photo Danyel Massacrier.

JURISPRUDENCE

Droit de rétention des pièces du dossier de Maîtrise d'œuvre

L'architecte possède un droit de rétention des éléments constituant le dossier de son client : pièces graphiques, descriptif, mémoires d'entreprises... Il n'est tenu de s'en dessaisir que contre le paiement des honoraires qui lui sont dûs (Cassation, chambre des requêtes du 19 juillet 1904. D.P. 1906 IIX note Glasson). Il s'agit d'une jurisprudence déjà ancienne mais qui est susceptible d'aider certains de nos confrères actuellement aux prises avec de plus en plus de maîtres d'ouvrage récalcitrants.

Quatre projets auvergnats pour le Prisme d'Or. Quatre dossiers d'une réhabilitation réussie ont défendu les couleurs de l'Auvergne, lors de la quatrième édition du Prisme d'Or à Paris, un concours qui permet de souligner que le bâti existant décèle des trésors, lorsque tous les partenaires travaillent dans le même sens.

● Les jardins de l'Oradou (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme), dans la catégorie "Opérations groupées" (plus de dix logements en plusieurs immeubles). Cette opération, présentée par le Foyer Bourbonnais et thermal, permet de préserver et même de renforcer le caractère spécifique de ces cités-jardins, qui rappellent l'histoire de la cité ouvrière clermontoise. Architectes : Cabinet Léaud - Rambourdin - Rivoire.

● La Place aux sabots (Langeac, Haute-Loire). Cette réalisation du Foyer Vellave porte sur la réhabilitation d'une place de la vieille ville bordée par deux immeubles transformés en résidence pour jeunes en formation et en logements sociaux.

● La commune de Polminhac (Cantal), dans la catégorie "Opérations individuelles" (un seul immeuble de moins de dix loge-

Les jardins
de l'Oradou à
Clermont-Ferrand.



Un immeuble au Puy-en-Velay, aux caractéristiques particulièrement contraignantes.



ments). A partir d'un ensemble hétéroclite, composé de plusieurs corps de bâtiments, présentant une faible valeur architecturale, les architectes Franck Bony et Dominique Thierry ont créé six logements très soignés, destinés à des locataires modestes.

● Un immeuble privé au Puy-en-Velay (Haute-Loire). Une "mention spéciale" a été décernée à Alexandra Assimacopoulos, architecte, pour un

immeuble aux caractéristiques initiales particulièrement contraignantes : 20 m de long, sans fenêtre, et 4 m de large, seulement, en façade, pour éclairer les logements.

Les rendez-vous de l'architecture. Le Ministère de la culture, en accord avec les co-organisateur et les partenaires des "Rendez-vous de l'architecture" qui devaient se tenir les 29 et 30 mai prochain, a reporté cette manifestation aux 24, 25 et 26 septembre 1997.

L'archi sur Internet. Le serveur Internet www.archi.fr a été ouvert le 21 avril 1997. Il a été mis en place par différents organismes et établissements français concernés par l'architecture, le territoire et la ville qui ont créé un réseau @archi.fr. Le site @archi.fr compte dès son ouverture plus de 2300 pages.

Les concours toujours...

Toutes proportions gardées

Il y a quelque temps, très recherchée des chasseurs de tête, la matière grise auvergnate serait-elle victime aujourd'hui d'une encéphalite du même type que celle dont les médias se sont fait l'écho ces derniers temps ?

Serait-ce la psychose de cette dégénérescence intellectuelle qui s'amplifie dans une région où l'élevage constitue une part importante de l'économie ?

Toujours est-il que selon le diagnostic posé par une docte assemblée de professeurs de médecine auvergnats, pas un seul architecte de cette région n'a été déclaré apte à concourir pour le relativement modeste projet d'extension de la Faculté de Médecine et Pharmacie de l'Université d'Auvergne.

Cette attitude qui emboîte le pas de celles déjà dénoncées dans notre numéro 12 (Commande Publique : Une question de confiance) ne peut que nous amener à méditer ce bon vieux principe statistique qui veut que l'on retrouve les mêmes proportions de qualités ou de défauts dans les différentes couches socio-professionnelles de la population.

Ainsi la compétence serait-elle totalement absente de toutes les strates de notre région ? Les architectes auvergnats ne désespèrent pas de rencontrer des universitaires compétents susceptibles de prouver le contraire sans avoir à chercher trop loin.

Ça n'arrive pas qu'aux autres

Les colonnes du Moniteur se sont faites récemment l'écho d'une enquête qui relève que "70 % des concours ne

sont pas conformes au Code des Marchés Publics, quant à leurs modalités de publicité, de calcul des indemnités et d'information sur la composition du jury" (*).

Ce pourcentage élevé, à faire rêver un homme politique, n'est pas pour surprendre notre Conseil que sa longue et désespérante observation de ce phénomène amène à estimer, encore, sous évalué. Le rédacteur de l'article invoque une trop grande complexité du Code des Marchés Publics qui le rendrait inapplicable, ce qui "excuserait ces entorses au règlement composites en toute bonne foi".

Certes, notre expérience nous a amené à constater ces déviations dont l'effective puérilité conduit très rapidement à une rectification d'attitude spontanée soulignant tout naturellement la réelle bonne foi de leurs auteurs repentissants. Cependant,

l'extrême rareté de cette typologie comportementale ne nous permet pas de partager cette opinion absolue. Car, trop souvent, la candeur sincère du véritable Maître d'Ouvrage dissimule l'action forcenée de mercenaires du conseil à la maîtrise d'ouvrage dont l'interprétation alambiquée des textes, dans l'objectif d'y déroger, contribue à l'illusion de leur complexité.

D'où la nécessité, et là nous rejoignons l'opinion exprimée dans l'article précité, d'un réel et efficace contrôle de légalité dès le lancement de la consultation. Au moment où les choses peuvent être facilement recalées dans le contexte réglementaire sans perte de temps, ni d'énergie inutile, tant pour le Maître d'Ouvrage que pour les concurrents.

(*) Le Moniteur du 16 mai 1997 - N° 4877.

**UNE DATE À
RETENIR
SUR VOTRE
AGENDA**

Depuis plusieurs années, l'utilisation de l'Acier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics connaît un renouveau notable en Europe et en France. Pour poursuivre le dialogue, au sein de la région Auvergne avec les acteurs du monde du bâtiment que sont investisseurs, architectes et prescripteurs, Galvazing Association et Usinor organisent une visite d'usine et une conférence suivies d'un dîner, sur le thème : "Acier et galvanisation", le vendredi 26 septembre 1997. Rendez-vous à 14 heures au Domaine de Féligonde - 63530 Sayat.

Elections législatives

Les candidats s'engagent à défendre l'architecture

Profitant des dernières élections législatives, l'Ordre des architectes de la Région Auvergne a souhaité connaître la position des candidats concernant les réformes envisagées dans le domaine de l'architecture. "Il ne faudrait pas cependant qu'elles livrent l'usager à la convoitise de professionnels dont la certification semblerait incertaine", insiste l'Ordre dans la lettre envoyée à chaque candidat. Tous semblent prêts à défendre le rôle des architectes. Voici leurs réponses.

"Nous ne méconnaissons pas la qualité de la "valeur ajoutée" de la production architecturale de vos professions tant en termes d'insertion dans les sites qu'en termes d'économie globale, déclare Odile Saugues, nouveau député PS du Puy-de-Dôme. Nous souhaitons engager un dialogue constructif avec vos représentants afin que le rôle des architectes soit aussi indispensable mais aussi valorisant que les rôles de tous les autres intervenants de l'acte de bâtir."

Même son de cloche chez Danielle Auroi, candidate de l'Union Verts-PS : "Il m'apparaît évident que la profession d'architecte soit soumise à toutes les garanties que peut en attendre notre pays, dans le cadre bien entendu des traités, des lois et des règlements en vigueur, notamment du fait de l'adhésion de la France à l'Union Européenne. Il appartient bien sûr à la profession, en concertation avec les pouvoirs publics, d'apporter toutes les garanties en ce domaine..."

De son côté, Jean Proriot, député UDF-RPR réélu en Haute-Loire, se montre lui aussi rassurant : "En tout état de cause, écrit-il, il n'a jamais été question de réduire en aucune manière le domaine d'intervention de la profession d'architecte ; bien au contraire, car nous sommes convaincus que l'architecture est d'intérêt public ; en particulier, il n'était pas envisagé de modifier le seuil de 170 m²."

Pierre Golberg, député PCF de Montluçon, affirme qu'il prendra en compte les préoccupations et les propositions des architectes "parce qu'elles me paraissent conformes à l'intérêt général et que pour ma part, j'estime que toute réforme, pour être efficace, doit se faire dans la plus grande concertation avec les intéressés eux-mêmes..."

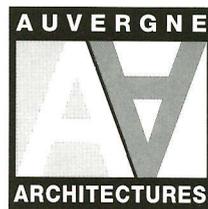
Au niveau national, Lionel Jospin, nouveau Premier ministre, a donné lui aussi sa position : "Les parlementaires socialistes, alertés par votre profession mais n'ayant jamais eu connaissance de cet avant-projet, se sont opposés dès le début de cette année à tout projet de mesure supprimant le permis de construire pour les constructions inférieures à 300 m². Une telle mesure serait en effet une attaque à peine masquée contre la profession d'architecte, qui rencontre déjà beaucoup de difficultés, mais surtout compromettrait la mise en œuvre d'une véritable politique d'urbanisme, négligerait les préoccupations d'intérêt public que sont la qualité des constructions et la protection des paysages et irait à l'encontre de tout projet cohérent d'aménagement urbain."

"Pour nous, ajoute-t-il, l'habitat est étroitement lié à une

conception de la vie urbaine et de l'aménagement du territoire. Nous devons engager toute notre énergie pour construire et reconstruire des villes à dimension humaine, respectueuses d'un cadre de vie de qualité et permettant aux habitants de s'approprier l'espace urbain. Pour y parvenir, le rôle des architectes est primordial. Si la loi de 1977 a besoin d'être réactualisée et clarifiée, ce ne doit en aucun cas être l'occasion de sacrifier une profession d'intérêt public ni de permettre un développement anarchique de nos villes. En revanche, nous sommes favorables à la mise en œuvre d'une incitation ou d'une aide permettant de démocratiser l'accès à l'architecture."

"S'agissant de la réforme des marchés publics, écrit de son côté Robert Hue, secrétaire général du Parti communiste, il est primordial que soit évité l'amalgame entre prestations intellectuelles de l'architecte et offres commerciales. Sur le permis de construire et la loi de 1977, je ne peux que rejoindre les nombreux architectes qui s'inquiètent des conséquences d'une suppression du permis de construire pour les constructions de moins de 300 m². Leur implantation dans le site, leur forme, leur esthétique ne seraient plus tributaires que de textes généraux, empêchant de la part des élus toute possibilité d'intervention et risquant d'entraîner des centaines de suppressions d'emplois dans les cabinets d'architectes."

Concernant la réforme de l'enseignement, le leader du Parti communiste affirme qu'il a toujours défendu le principe du diplôme ayant un caractère national. "Je suis convaincu, poursuit-il, que c'est une garantie d'égalité des diplômes et un gage de qualité de l'enseignement". Il ne reste plus maintenant qu'à attendre.



Je m'abonne

Je désire recevoir les trois prochains numéros d'Auvergne Architectures au prix spécial de 100 francs.

Je recevrai par ailleurs les invitations aux manifestations organisées par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Envoi du bulletin d'abonnement et du règlement (chèque de 100 F ou 140 F pour l'étranger) à l'Ordre des Architectes - Région Auvergne 40, boulevard Charles de Gaulle 63000 Clermont-Ferrand

Nom

Société ou Organisme

Adresse

Code postal Ville

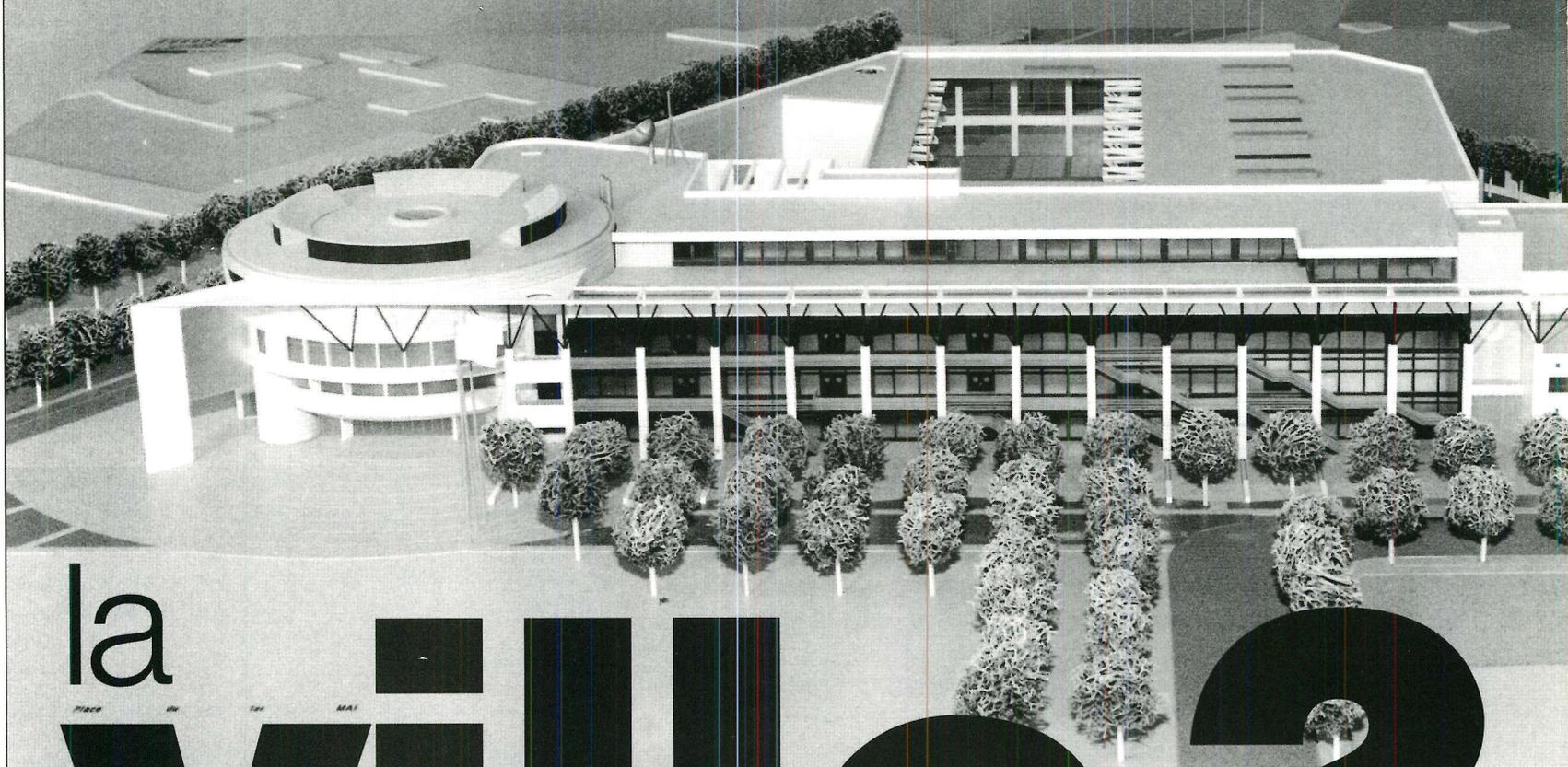
Date Signature

Agence d'urbanisme, maîtrise d'œuvre publique

Quelles

structure

pour faire



la ville ?

Les hasards de l'actualité réunissent deux "chantiers" d'envergure : le Centre d'exposition et de congrès de Clermont-Ferrand, dont le projet et la maquette, signés par les architectes des services techniques de la Ville, ont été présentés en avril ; et l'émergence de "l'Agence d'urbanisme et de développement de Clermont-Ferrand Métropole". Dans deux domaines bien distincts, la maîtrise d'œuvre d'un équipement important et la conception d'ensemble du développement de l'agglomération, revient la même question : « qui doit faire quoi ? »

Les architectes salariés de la ville doivent-ils assurer ce type de maîtrise d'œuvre ?

Plus généralement, comment définir la fonction de l'architecte "public" au regard de l'évolution de la profession ? Quant à la future agence d'urbanisme, que sera-t-elle et comment s'articulera-t-elle avec les professionnels ?

Conseil et maîtrise d'œuvre : où est la limite ?

Rachid Kander ajoute : «*Nous sommes des titulaires du diplôme d'architecte, travaillant pour un bureau municipal, comme on pourrait travailler pour n'importe quelle agence. La différence, c'est que notre travail est beaucoup plus diversifié et mieux reconnu qu'en agence, où on "gratte" un dessin que le patron va vendre ailleurs*». Programmation, entretien d'un vaste parc communal : pour Jean-Marie Louviaux, les tâches de l'architecte salarié forment un éventail très large, dont la maîtrise d'œuvre d'une grosse opération n'est qu'une petite part.

Rachid Kander, qui travaille plus sur l'urbanisme et la voirie, développe l'idée d'une diversification nécessaire. «*Les archis commencent à occuper le terrain du génie urbain, où la profession a une vision et une "valeur ajoutée" spécifiques, sur des petits chantiers d'aménagement qui réclament une maîtrise d'œuvre presque chirurgicale. Il ne faut pas se leurrer : il y aura de moins en moins de place pour la maîtrise d'œuvre en libéral... Ici, nous sommes cadres, donc forcément généralistes. Et les architectes gagneraient à se "généraliser", pour faire du commercial, de l'industriel, voire du cinéma...* » Il cite l'exemple des bacs de tri sélectif des Ecopoints, dessinés et proposés par eux aux élus, lesquels ont décidé d'en lancer une production industrielle. «*On n'était pas censés s'en occuper, mais notre travail mène à tout !* »

Venu récemment du secteur privé, Patrick Borderie acquiesce : «*Ici, c'est plutôt une ouverture : par rapport au fait urbain, technique ou politique, c'est très "émancipant" : j'ai un champ de travail plus large, et j'ai appris beaucoup en un an. Soyons clair, il n'y a pas "assez à manger" pour tout le monde, il est légitime de s'élargir à d'autres activités. Mais attention : on est souvent incapable d'apprendre un autre métier dès l'école, et bien souvent on va visser sa plaque par défaut... Par exemple, il faut absolument former les étudiants au nouveau code des marchés publics et en faire aussi des juristes. Cela dit, dans une collectivité comme celle-ci, l'architecte doit accepter d'être un peu plus anonyme. C'est vrai, dans le privé, la notion d'œuvre est plus pré-*

sente, c'est un peu plus "héroïque" »

Aucun des trois ne veut entretenir la polémique. Mais au delà du reproche de concurrence déloyale, certains de leurs confrères souhaitent s'exprimer. Pour Sylvie Soulas, qui cumule deux activités en libéral (Ceyrat) et au CAUE de l'Allier, «*l'architecte "public" doit être un outil de réflexion en amont, pour éviter les erreurs, trouver les meilleures options d'intervention sur le bâti ou le paysage, assurer un conseil, une assistance auprès des communes. Le problème est souvent sur la limite entre ce conseil et la concurrence avec la maîtrise d'œuvre libérale ! Pour moi, il s'agit d'"encadrer", aider des élus à prendre le temps de la réflexion, en écartant les contingences électorales ou autres ; sinon, ils ne vont rien faire, ou faire n'importe quoi. Là, l'architecte "public" est intéressant parce que, justement, il réintroduit l'architecture, à l'encontre de deux éléments défavorables.* »

Tant pis pour la "pub"

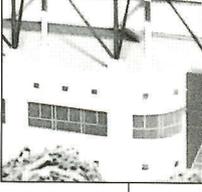
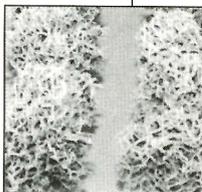
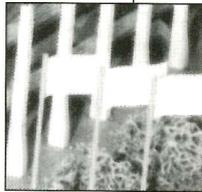
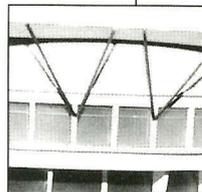
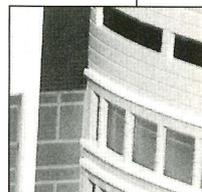
«*Le premier élément, c'est qu'elle coûterait cher – ça n'est pas une vraie excuse, car pour une commune, un dossier bien ficelé trouve des financements. Le deuxième, c'est la difficulté à faire admettre l'architecte comme une présence naturelle auprès des élus. Pour eux, ce n'est pas un proche, son image et sa compétence supposée certaine qualité de réflexion sur les espaces.* » Sylvie Soulas y voit un problème de confiance à restaurer, que l'intervention de l'architecte "public", salarié au jugement libéré de toute obligation financière, peut régénérer avant l'intervention d'un privé, pour un schéma d'aménagement de bourg, par exemple... Quant au cas de figure de la place du 1er mai, «*Clermont s'est privée d'une campagne publicitaire formidable et pas trop chère, qu'aurait été un concours monté en épingle, attirant des architectes venus de partout.* »

Vincent Speller (architecte à Clermont) renchérit : «*Si le concours avait été emporté par un extérieur ? Et alors ? C'est le jeu : quand je travaille à l'extérieur, je paye ma taxe professionnelle ici, et inversement... Dans un concours, la critique par rapport au programme peut déjà être constructive, et le temps de*

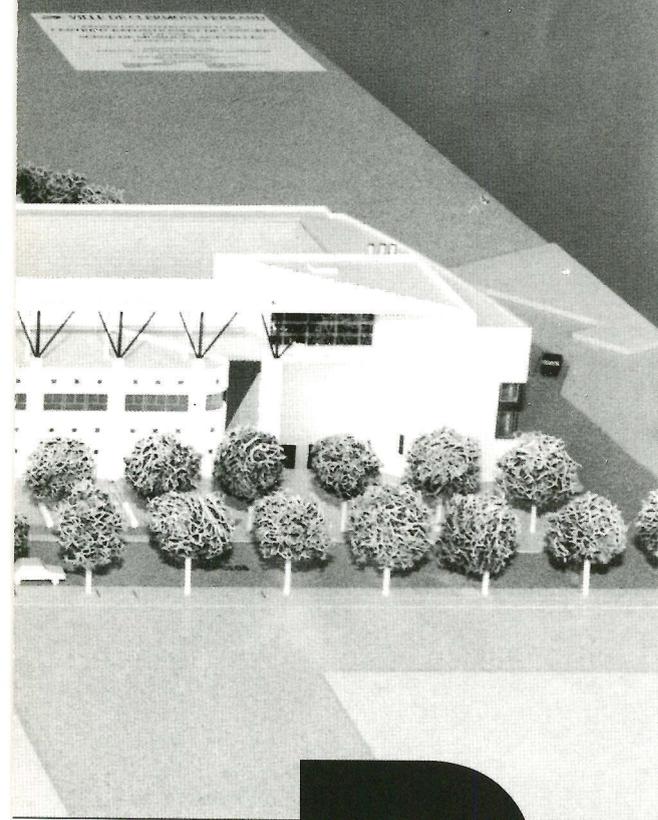
réflexion qu'il induit oblige à travailler pour être les meilleurs. En l'occurrence, les architectes du Centre d'exposition ont des références indéniables en maîtrise d'œuvre privée, le problème n'est pas que ce soit eux qui fassent le travail. L'idéal aurait été un concours, et qu'ils y participent ! Mais d'une façon générale, le risque dans ce genre de pratique est que des salariés perdent leur indépendance d'esprit et qu'ils construisent une ville à l'image de son maire – leur patron. Un architecte privé est toujours plus attaché à "signer" un bâtiment – question d'ego... »

Pour Antoine Morand, (architecte à Thiers-Dorat), le fond du problème est qu'«*il n'y a pas eu un programme clair : difficile, après coup, d'obtenir une architecture cohérente. On n'invente pas une programmation (1), surtout dans un lieu aux enjeux urbains si importants. Et surtout, après, il ne faut pas se priver d'examiner plusieurs idées architecturales. Voilà l'erreur, politique et culturelle : le coup par coup. Toutes les villes qui procèdent par concours s'en portent d'autant mieux, pour leur image comme pour leurs choix urbains, et ça ne revient pas nécessairement plus cher. Tout cela est plutôt affligeant, car on n'a pas souvent de projets de cette ampleur dans notre région...* »

Lancé par la Communauté de communes de l'agglomération clermontoise (COMAC, 13 communes, 225 000 habitants), le projet d'agence d'urbanisme et de développement (AUD) de Clermont-Ferrand Métropole a pour objet "la réalisation et le suivi de programmes d'études permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de déve-



S



Photos Ville de Clermont-Ferrand.

Le futur centre d'exposition et de congrès de Clermont-Ferrand est resté municipal de bout en bout. Les trois architectes de la Ville soulignent que cela ne relève pas de leur choix. "Nous sommes une force de proposition, mais les élus disposent, explique l'un d'entre eux. Là comme ailleurs, c'est le payeur qui décide".

D

éjà traité ici (voir Auvergne Architectures n° 11), le projet de Centre de congrès de la place du 1er mai est resté "municipal" de bout en bout : pas de concours, donc, pour ce chantier de 125 millions de francs mené par Patrick Borderie, Rachid Kander et Jean-Marie Louviaux. Les trois architectes salariés de la Ville soulignent que cela ne relève pas de leur choix. «*Nous sommes une force de proposition, mais les élus disposent, explique Jean-Marie Louviaux, là comme ailleurs, c'est le payeur qui décide.* »

Quelles structures pour faire la ville ?

actualités

loppement urbain, économique et social de ses membres dans les domaines de l'urbanisme et la planification, l'habitat et le logement, le développement économique et social, le génie urbain et le transport, le paysage et l'environnement, les loisirs et le tourisme, la formation, la culture et la communication, le sanitaire et le social, l'archéologie."

Les communes limitrophes, dont Cournon, ainsi que l'agglomération riomoise se sont jointes au projet. La concertation suit son cours, et semble "patiner" du côté de Chamalières. L'assemblée générale constitutive de cette association (loi de 1901) est prévue pour juin ou septembre, suivie du recrutement. Les services de l'Etat sont partie prenante, puisqu'une ligne du budget national alimente les agences d'urbanisme. Les chambres consulaires et les structures non directement communales doivent être associées dans un deuxième temps à l'AUD, pour laquelle la COMAC a voté un budget de 5 millions en 1997, dont 3,3 de fonctionnement. Notons – le point est important – que les recettes de l'association, dans le projet actuel des statuts (titre IV, article 22), comprennent aussi "les produits des études effectuées pour le compte d'autres organismes ou collectivités (...)".

"Ce que veulent les élus"

Du côté de la COMAC, on affirme que cet outil de développement n'est pas destiné à réaliser des études pré-opérationnelles, a fortiori opérationnelles, mais à occuper une position de "généraliste" accompagnant les communes, comme assistant technique préalable aux décisions, passant commande à des architectes et bureaux spécialisés dans des compétences plus "pointues". Pour le reste, les missions confiées détermineront les moyens affectés...

En ce qui concerne le développement économique, un outil indispensable reste de toute façon à créer : la pérennité des taxes professionnelles, qui gomme les écarts entre communes, évite la "chasse aux primes" des entreprises en voie d'implanta-



Photo Ville de Clermont-Ferrand.

tion, afin de les intégrer dans un plan général d'agglomération en limitant la multiplication des zones d'activités – à chaque ville la sienne, à moitié vide...

Pour Christian Blanchet (architecte à Clermont), «les agences d'urbanisme doivent être de petites structures ouvertes sur l'extérieur, coordonnatrices plus que productrices de règlements.» Dans cette optique, mieux vaut qu'elles procèdent par missions données à des indépendants, plus détachés des pouvoirs en place. «Du coup, il faudra sans doute adapter notre formation à une activité plus proche du conseil que de l'architecture "pure". Et aussi à un rôle social réaffirmé : l'Italie, par exemple, a développé des agences de quartier, où chacun vient s'exprimer sur les projets en cours...»

Bernard Faye, urbaniste à Clermont mais aussi maire d'une petite commune, voit plus d'intérêt à une structure de réflexion et d'échanges sur les grands projets – tramway, entrées de ville, autoroutes... – qu'à «un super-bureau d'études pour collectivités, gratuit ou payant. J'ai horreur des frontières entre archis, urbanistes, paysagistes, développeurs... Ça ne correspond pas à la réalité du terrain ; on a catalogué l'architecte comme maître d'œuvre, mais ce n'est aujourd'hui qu'une partie de son activité. Certains ne font que de la programmation, ou de l'action foncière, ou de la communication. D'autres ne travaillent que

pour une entreprise, et à mon avis on en verra bientôt dans des structures d'exploitation, de gestion...»

«L'AUD devrait être apte à faire fonctionner un réseau de professionnels de cet ordre, ajoute-t-il. Mais elle sera ce que veulent les élus ! Et pour une foule de raisons – l'attente des gens qui veulent que l'élu "dépote du concret tout de suite", les financements qui sont, au mieux, pluri-annuels à trois ans... – les politiques ont du mal à "caler" leur réflexion à long terme. Alors qu'il est impensable de régler en 5 ou 6 ans les problèmes majeurs, comme l'élimination des déchets. L'agence aura à mettre devant leurs responsabilités les élus, qui doivent garder leur pouvoir décisionnel.»

«Des gens vont pouvoir élaborer des prospectives au niveau de l'agglomération, et c'est une très bonne chose, insiste Vincent Speller, pour trouver une cohérence tout en gérant les différences entre petites communes. Cela dit, il faut qu'on nous dise comment cela va se passer : qui va la gérer, qui va y travailler, avec – ou sans – des opportunités de missions pour des privés, un pouvoir – ou pas – sur les jurys et les choix des projets ?»

Retournant quelques années en arrière, l'urbaniste clermontois Jean-Marie Freydefont demande : «Pourquoi cette agence ne s'est-elle pas faite plus tôt, face à des problèmes d'urbanisme aussi intéressants qu'ailleurs ? Je cherche à comprendre, je n'ai pas la

réponse qui est du côté des politiques. D'où une autre question : quel est le dessein politique pour cette agence ? Elle ne peut nous faire que du bien, sur des dossiers très concrets, comme le tramway. Quant à la concurrence qu'elle risque de faire aux privés... Celles de l'OPAC ou de la SEAU sont autrement plus fortes, et depuis longtemps ! Non, la vraie question, c'est la volonté politique. Cette structure ne fonctionnera que si elle est au service d'un politique, qui la prendra en charge de façon active, et pas simplement institutionnelle : qui ? Et ce qu'elle pourra produire ultérieurement ne sera que le résultat de la commande politique ! Actuellement, les élus font ce qu'ils peuvent, mais il est clair que la première couronne de l'agglomération n'est pas structurée à la mesure des enjeux urbains – Catherine Guy-Quint le sait bien !»

Le maire de Cournon l'affirme : « Avec Pierre-Joël Bonté, le maire de Riom, nous tenons énormément à cet outil d'aménagement, qui doit avant tout être un lieu de concertation, puis un outil technique, mais sans doute pas un outil de maîtrise d'œuvre – laissons ce travail au privé. Pour moi, la priorité est aux urbanistes : nous avons chacun les nôtres, mais ce qui nous manque c'est une coordination pour une vision des choses à hauteur de 300 000 habitants, pour savoir où emmener notre agglomération. Pour le tramway, l'agence arrivera trop tard, déplore-t-elle, mais peut-être pas pour la deuxième tranche ? Pour l'instant, les choses traînent, et notamment Chamalières traîne les pieds... Beaucoup de choses dépendront du profil du recrutement pour l'AUD.»

Nombre d'urbanistes partagent cet avis, et pensent que le choix du futur directeur sera révélateur. Antoine Morand souligne le risque que l'AUD «tombe dans un "pouvoir-savoir" à l'égard des petites communes, les plus faciles à déposséder de leur capacité de choix. L'agence n'aura pas à dicter son urbanisme à chaque ville. Soyons bien clair : ce n'est pas de la révision de POS qu'elle devra faire, mais tenir un rôle extérieur, voire même "supérieur". Qu'une ville, pour son POS, fasse appel à nous ou à la DDE, peu importe ! Mais pas à l'agence d'urbanisme !»

Chez les professionnels, l'avis est unanime : «Si elle fait de la révision de POS, c'est la meilleure façon de la tuer ! Il faut définir ses missions à



Photo Ville de Clermont-Ferrand.

d'autres niveaux que la gestion ou la conception. Si elle devient un service d'études avec une relative liberté de ton, en revanche...» Chacun sait ce qu'il ne faut pas faire : un «super-service technique», «qui serait à tout coup une excroissance de celui de la commune la plus forte», «un bureau d'études public de plus»... Mais l'intérêt est fort pour une structure «poil à gratter», éclairant les élus sans les dépouiller de leur pouvoir de décision.

A la mairie de Clermont, Pascal Genet, adjoint chargé de l'environnement, architecte, s'est distingué, au sein du conseil communautaire de la COMAC, en votant contre le

projet de statuts. «J'ai toujours été pour une agence d'urbanisme et de développement économique. Très précisément, je n'ai voté que contre l'alinéa 3 de l'article 22 du titre IV ! (voir plus haut) S'il est adopté, l'AUD deviendra un bureau d'études. Or une agence d'urbanisme ne doit pas réaliser d'études, surtout «pour d'autres organismes et collectivités», s'autofinanciant ainsi avec des études de plus en plus rentables : c'est une dérive quasiment obligatoire.»

«Je suis favorable à une structure totalement publique, très légère – un budget d'un

million suffirait –, qui ne fasse pas d'études, mais du recellement et de la coordination des études faites ailleurs, poursuit-il. Si elle fait des études, elle ne fera plus ce recellement qui nous manque actuellement.

Enfin, je pense que chaque commune doit pouvoir faire appel aux architectes et urbanistes de son choix.» Devant l'éventuel reproche de «copinage» induit par cette disposition, l' élu semble considérer qu'au moins, les communes instaурeraient alors des réseaux multiples de copinage, chacune le sien, au lieu d'un seul...

NE PAS DÉPOSSÉDER LES POLITIQUES

Une agence légère, avec des missions bien définies, c'est l'outil qui peut conseiller les élus et constituer une force de proposition cohérente, ou de contre-proposition : par exemple, quand l'Etat décide tout seul une mégaconnerie (sic) urbanistique comme La Rotonde, qui va hyperconcentrer la population étudiante et saturer la circulation – il y aura juste assez de parkings pour les enseignants. En installant ce pôle ailleurs, on aurait pu tenter des opérations de mixité de population comme dans le centre ancien, ou conforter l'avenue de la République. A l'époque, les élus se sont exprimés là-dessus, mais une agence d'urbanisme donnerait beaucoup plus de poids à leur réponse.» Chacun attend donc beaucoup de la future agence d'urbanisme et de développement, même si la concertation semble parfois insuffisante aux professionnels : dans les mois qui viennent, le profil de l'AUD devrait s'éclaircir.

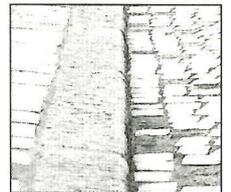
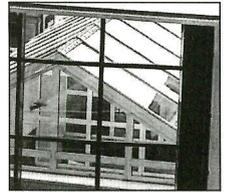
«L'alternative, reprend Pascal Genet, mais ça n'est pas vraiment dans l'air du temps, c'est carrément l'atelier public d'urbanisme, qui comporte toujours un gros risque de sclérose. C'est ainsi qu'à Paris, sur les anciennes fortifications, on a construit en briques. C'était très bien au début, et puis on a construit, construit... toujours en brique, et le tout n'est pas terrible.

(1) Rappelons qu'après le retrait en début d'année du Comité d'établissement Michelin, qui avait envisagé de créer dans le Centre une médiathèque, la municipalité n'a approuvé qu'en mars, un mois avant la présentation de la maquette, la création d'une salle de «musiques actuelles».



Photo Ville de Clermont-Ferrand.

A la demande des élus, les architectes de la Ville de Clermont-Ferrand se sont intéressés aussi aux bacs de tri sélectif des Ecopoints. «On n'était pas censés s'en occuper, mais notre travail mène à tout», explique l'un des architectes «municipaux».



MAF

MUTUELLE
DES ARCHITECTES
FRANÇAIS Assurances

LA M.A.F. COMMUNIQUE :

Comment faire face au coût de l'arrêt de travail ?

La M.A.F. offre à ses sociétaires des garanties de prévoyance, soit à titre personnel, soit en leur qualité d'employeur, pour faire face au coût de l'arrêt de travail.

A titre personnel, vous pouvez obtenir le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ou d'hospitalisation dû à la maladie ou à l'accident. Les cotisations correspondantes peuvent ouvrir droit aux déductions fiscales prévues par la loi Madelin.

En qualité d'employeur, vous pouvez obtenir le remboursement des prestations que vous êtes tenu de verser à vos collaborateurs salariés en cas d'arrêt de travail ou de maternité. Les architectes doivent s'assurer pour ce risque dès qu'ils ont au moins un salarié (selon la convention collective nationale des cabinets d'architectes). Les taux de cotisation appliqués par la M.A.F. Prévoyance sont particulièrement avantageux. N'hésitez pas à demander un projet de tarification auprès du service M.A.F. Prévoyance.

Pour toute information complémentaire, consultez le service M.A.F. Prévoyance (demandez Mme Laura Pivot de Santis).

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables / 9, rue Hamelin - 75783 Paris Cedex 16
Téléphone : (1) 45 04 22 50 / Télécopie : (1) 45 53 12 65

Une sorte de rêve urbain

L'atelier "Nuit" de l'école d'architecture vient d'organiser, en mai, une mise en scène nocturne et éphémère, "Local dream", dans les locaux désaffectés de la Blanchardière du 92^e Régiment d'infanterie aux Gravanches. Les étudiants ont imaginé ce site comme "un morceau de cité urbaine, perdu dans le temps. Un monde qui serait celui d'un après quelque chose que l'on imagine volontiers apocalyptique. Comme en témoigne l'enchevêtrement chaotique d'engins militaires ou ce feu immense, sorte de point obligé avant de s'engouffrer dans les bâtiments.

Les parcours s'entrecroisent au gré des lueurs de bougies, de lumières surgies de nulle part, d'installations surprenantes faites de matériaux trouvés sur place, comme cet abri fait d'un amoncellement de polochons et d'un sommier rouillé ou ces troncs d'arbres décharnés qui trouent un plancher que l'on devine fragile... L'ambiance ressemblait à un rêve urbain dans la pénombre". Tout était montré dans un clair-obscur qui allongeait les formes et déformait les matériaux. Tout était ainsi suggéré dans un non dit qui laissait place à toutes les interprétations tout au long de ce jeu de piste entre ombre et lumière...



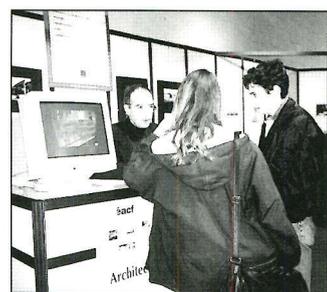
Photo Ecole d'Architecture.

Le bâtiment aux Leviers du Futur
Profitant des Leviers du Futur qui se tiennent tous les deux ans à Clermont-Ferrand, la Fédération du bâtiment et des travaux publics avait organisé des journées à thème pendant toute la durée de la manifestation. Ce qui a permis à l'Ordre des architectes de participer à un débat sur le "Bâtiment du futur".

Les architectes rencontrent les jeunes

Une dizaine d'architectes (*) s'est relayée sur le stand de l'Ordre, pour présenter la profession, à l'occasion de la manifestation organisée par le Conseil Régional d'Auvergne "A la rencontre des métiers", qui s'est déroulée du 13 au 15 mars dernier, à Espace Aulnat, avec la participation de plus de 20000 jeunes.

"Le contact direct avec eux nous a permis de parler des compétences professionnelles requises, des conditions de travail, des rémunérations, des perspectives de carrière, des filières de formation... et des possibilités de travail", souligne



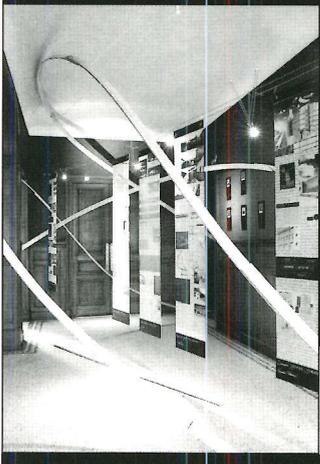
Le moyen d'expliquer tous les aspects de la profession.

Pierre Courtial, qui a participé également, le 11 avril, avec d'autres confrères, à un carrefour professionnel destiné aux élèves de 4^e organisé par le Collège Charles Baudelaire à Beaumont (Puy-de-Dôme).

(*) Denis Ameil, Christian Blanchet, Jean-Claude Collet, Bernard Courant, Pierre Courtial, Jean-Paul Lanquette, Anne Montrieul, Antoine Morand et Daniel Rossato.

Quand les arts se baladent

Née à Clermont voilà trois ans, de l'imagination de l'association "Age", les "Arts en balade" ont permis aux artistes du plateau central, dans le cadre du festival "Vidéoformes", d'ouvrir leur porte au public. Cette année, l'association est allée encore plus loin. Avec "Quel art est-il", elle a réussi à déverrouiller la porte



de nombreux artistes et amis des arts, qui trop souvent reste close, isolant les uns des autres. Plusieurs architectes se sont associés à la manifestation en ouvrant leur atelier et en présentant leurs travaux ainsi que des œuvres de photographes et d'artistes : Atelier CASA ; Xavier Fabre et Vincent Speller ; Sextant Architecture ; Mines Architectes.

Plusieurs architectes se sont associés à la manifestation.

Un pylône EDF "écologique"

Depuis quelques semaines, le "Grand Duc" joue les guetteurs au col de la Moréno (Puy-de-Dôme) dans le parc des volcans d'Auvergne. C'est en fait le premier pylône expérimental pour ligne à haute tension fabriqué suivant la technique du lamellé-collé, qui garantit des lignes pures et une grande résistance mécanique. Le premier exemplaire du "Grand Duc", appelé ainsi

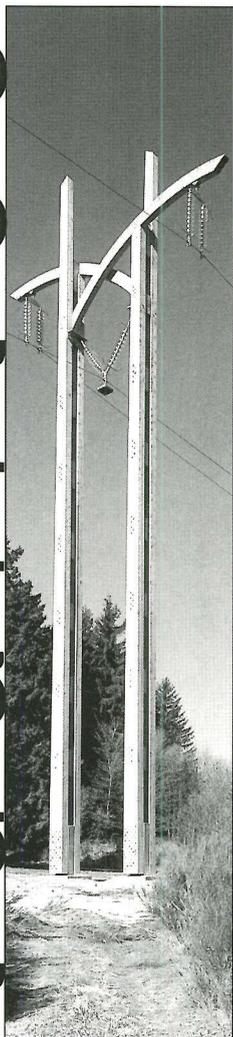


Photo Christophe Camus.

Le Grand Duc

en raison de sa forme qui évoque les sourcils du rapace, a été dessiné par Fabienne Dupuy-Poulat, étudiante à l'École d'architecture de Saint-Etienne, en collaboration avec l'École supérieure des sciences et technologies du bois d'Epinal.



Photo Ecole d'Architecture.

Les douze étudiants-architectes à bord du voilier.

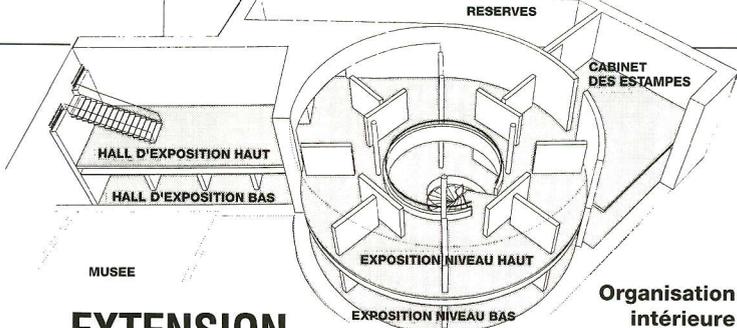
L'école d'archi a pris le large

Pour la quatrième fois, l'École d'architecture a participé à la course-croisière de l'EDHEC, qui s'est déroulée du 12 au 20 avril, aux Sables-d'Olonne. Un équipage

de douze étudiants s'est engagé, cette année, sur un First 35 S5, pour se mesurer aux 250 autres voiliers. Les architectes-marins furent aidés par Jean-Pierre Gaillard, leur skipper, qui a déjà été sélectionné aux championnats du monde.

12 ARCHÉO-STRUCTURES

Voilà une idée, si elle est appliquée, qui devrait permettre de réconcilier architectes, archéologues, élus et habitants. En demandant aux étudiants de 5^e année de l'École d'Architecture de Clermont-Ferrand de "créer des structures architecturales de protection et de mise en valeur des sites archéologiques en chantier", les deux enseignants qui ont retenu ce thème, Gilles Marty et Yves Morin, "confortent les relations entre le passé et le présent, au moment même où l'architecture rejoint le ministère de la culture", écrit dans sa préface Béatrice Belynck-Doisy, de la direction de l'architecture. *L'archéologie restait l'un des champs culturels dans lequel les architectes ne s'étaient pas encore suffisamment investis*".



EXTENSION DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE CLERMONT-FERRAND

Six ans après son ouverture au public, le musée des Beaux-Arts va s'enrichir d'une nouvelle construction souterraine, destinée à accueillir la donation Combe, un bel ensemble d'œuvres contemporaines datant de la première moitié du XX^e siècle.

Sur les trois possibilités d'extension imaginées par les deux architectes, Adrien Fainsilber et Claude Gaillard, autour de la première réhabilitation – à l'extérieur du musée, côté tour du rempart ; à l'intérieur du musée, sur le jardin des sculptures ; au niveau du parvis, mais sous terre –, c'est la troisième qui a été retenue. Le projet sauvegarde l'harmonie du site, laisse le parvis complètement dégagé pour des animations et maintient le principe d'une entrée unique du musée. Les architectes des Bâtiments de France ont donné leur aval à cette solution.

L'emplacement choisi correspond au triangle formé par le mur du rempart (reconstruit), le cylindre de l'escalier et le passage pavé. Pour accéder au nouveau bâtiment, le visiteur passera par l'entrée actuelle. En pénétrant dans l'atrium, il devra emprunter la voie d'accès au sous-sol, sur sa droite. Une fois descendu, il pénétrera directement dans ce nouvel espace circulaire de 500 m².

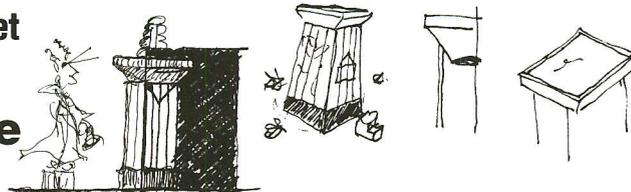
L'idée principale ? "Un cylindre simple, aux formes pures, s'enfonce sous terre, sur deux niveaux, l'étage supérieur étant traité en mezzanine avec une partie centrale évidée. Ces lieux d'exposition ont la forme d'un cercle", répond Claude Gaillard, qui certifie que personne n'aura le sentiment d'être sous terre.

Pour effacer tout malaise éventuel, les plafonds de ce nouvel espace vont bénéficier des mêmes (belles) hauteurs que celles des autres salles du musée. Les matériaux resteront aussi dans le même registre : granit du Tarn sur le sol, murs et plafonds peints en blanc et rambardes en inox. Intégré dans les murs et les plafonds, donc invisible, l'éclairage mettra bien en valeur les œuvres exposées. "Ce bâtiment se cache pour mieux montrer", ajoute malicieusement l'architecte.

Architectes : Adrien Fainsilber et Claude Gaillard.

Organisation
intérieure
du projet

Au Musée du Ranquet Une scénographie originale



Pour la dernière exposition, organisée au Musée du Ranquet, permettant de retracer la vie des huit œuvres qui composent le Symposium de sculptures monumentales, l'agence Mines Architectes a imaginé une scénographie originale, s'appuyant sur huit socles monumentaux.

Installés dans les différentes salles du Musée, ils présentent les photographies prises par le service de communication de la Ville de Clermont, qui contient l'histoire des huit sculptures. Et sur leur sommet sont posées les maquettes des œuvres. "Nous nous sommes servis de l'image du socle pour trois raisons, explique Benoît Prin, l'un des quatre architectes de l'agence. L'expression évidente d'un monument, un rapport d'échelle entre l'œuvre et le visiteur et puis quelques interrogations sur la disposition du socle dans la sculpture monumentale."

A voir absolument avant de suivre le parcours des huit sculptures aujourd'hui terminées. Jusqu'au début septembre, au Musée du Ranquet.



Le Bestiaire Fantastique

A l'occasion de la restauration d'une partie des tapisseries du Bestiaire Fantastique d'Anglards de Salers, a été inauguré le 15 juin dernier au château de la Trémolière en présence de nombreuses personnalités, l'exposition de ces magnifiques tapisseries d'Aubusson du XVI^e siècle représentant dans leur genre une collection unique au monde.

Au milieu d'un fond de feuillage aux tons bleus et verts rehaussés de gris et de jaunes nuancés, apparaissent dans la partie supérieure des châteaux, des églises, des villes et des villages qui sont sans nul doute un témoignage intéressant de l'architecture de l'époque, tandis que les parties inférieures des tapisseries représentent des animaux de toute nature.

• Visites : Château de la Trémolière, Anglards de Salers (Cantal) du 15 juin au 15 septembre. Visites guidées en juillet et août. Renseignements auprès de la mairie. Tél. 04 71 40 00 02.

Les châteaux, églises, villes et villages qui sont reproduits dans la partie supérieure de la tapisserie, apportent un témoignage intéressant sur l'architecture de l'époque.

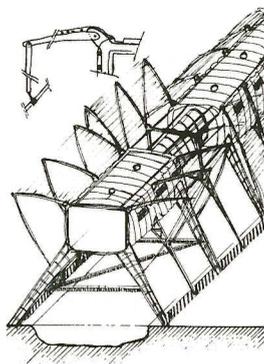
Conçue pour être nomade et modulable, chaque structure devait :

- Offrir une enveloppe de protection du chantier archéologique et intégrer une base de travail offrant aux archéologues la possibilité de traiter *in situ* les informations et objets livrés par la fouille.

- Permettre au public de connaître les raisons et les modalités de l'intervention archéologique puis, le cas échéant, la nature des découvertes.

- Constituer, dans l'espace public, un signal architectural de qualité.

Au delà de la créativité dont



L'archéoptère,
d'Hassan Achaïbi.

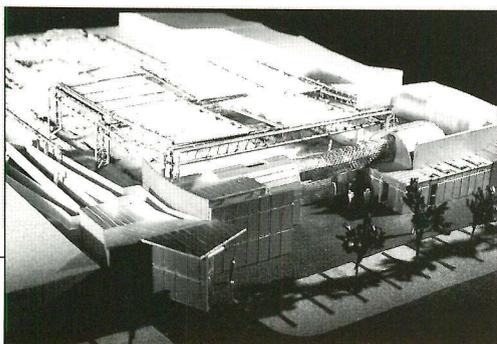
témoignent les auteurs, les douze projets présentés dans un livre (*) suscitent, comme le soulignent les contributions qu'il réunit, une réflexion nou-

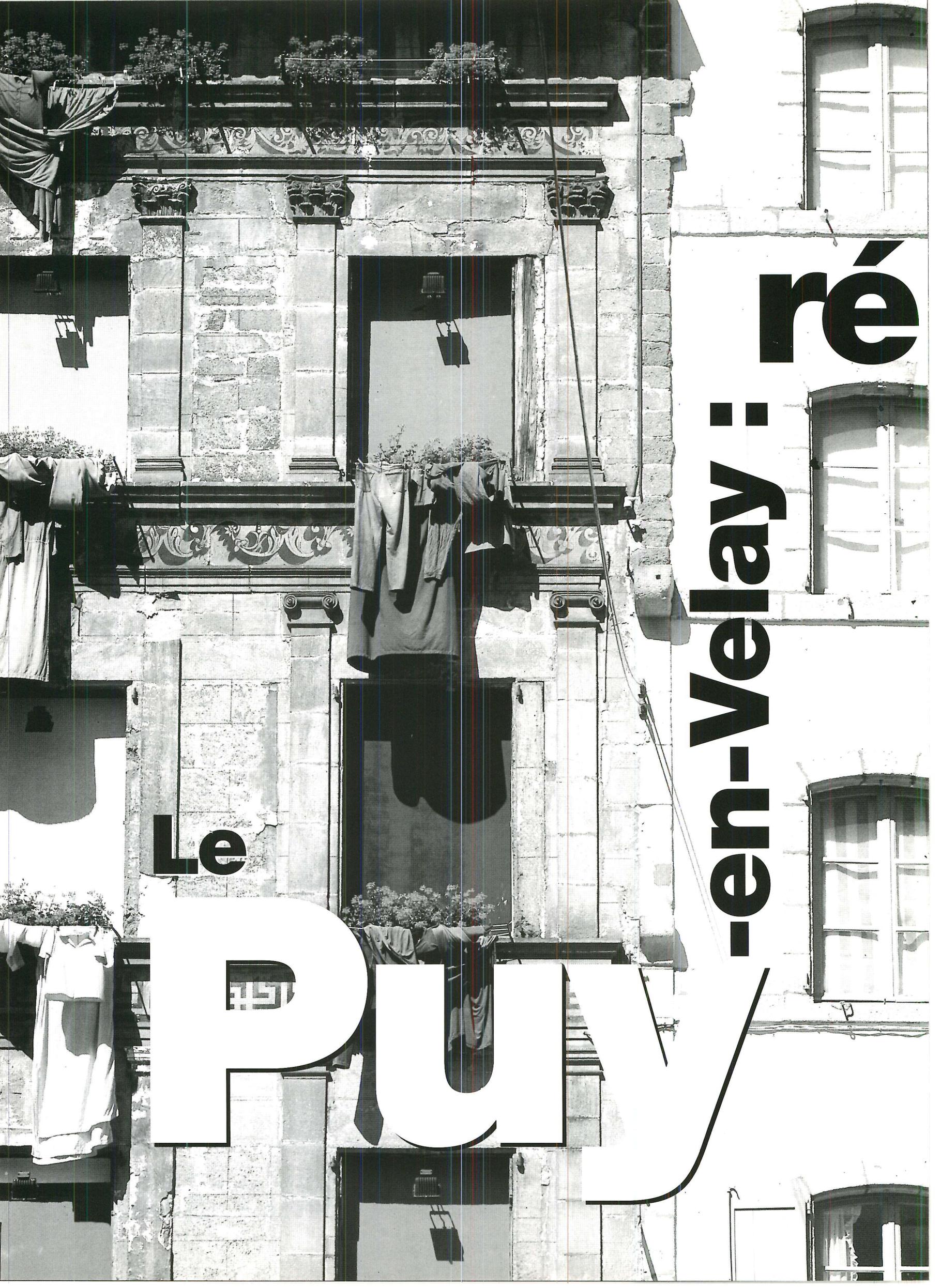
velle de la part des professionnels, décideurs ou aménageurs. Preuve que la rencontre entre l'archéologie et l'architecture peut, décidément, être féconde. Parallèlement, une présentation de cette étude et un forum de discussion ont été réalisés sur Internet (www.gdebussac.fr/eacf).

L'exposition est déjà retenue dans plusieurs villes jusqu'au début 1998 : aux musées archéologiques de Saint-Romain-en-Gal, Nîmes, Dijon, Besançon, Niederbronn-les-Bains, au musée de la Préhistoire d'Ile-de-France à Nemours et dans deux directions régionales de la culture, celles d'Orléans et d'Amiens.

Une machine
à explorer
le temps,
de Sandrine
Mefflet.

(*) "Archéo - 12 structures de protection de fouilles archéologiques". Prix : 109 F. Le livre peut être commandé à la Société G. de Bussac, 2, Cours Sablon, 63000 Clermont-Ferrand. Tél. 04 73 92 32 78. Fax 04 73 92 37 69. E-mail : gdb@gdebussac.fr.





Le

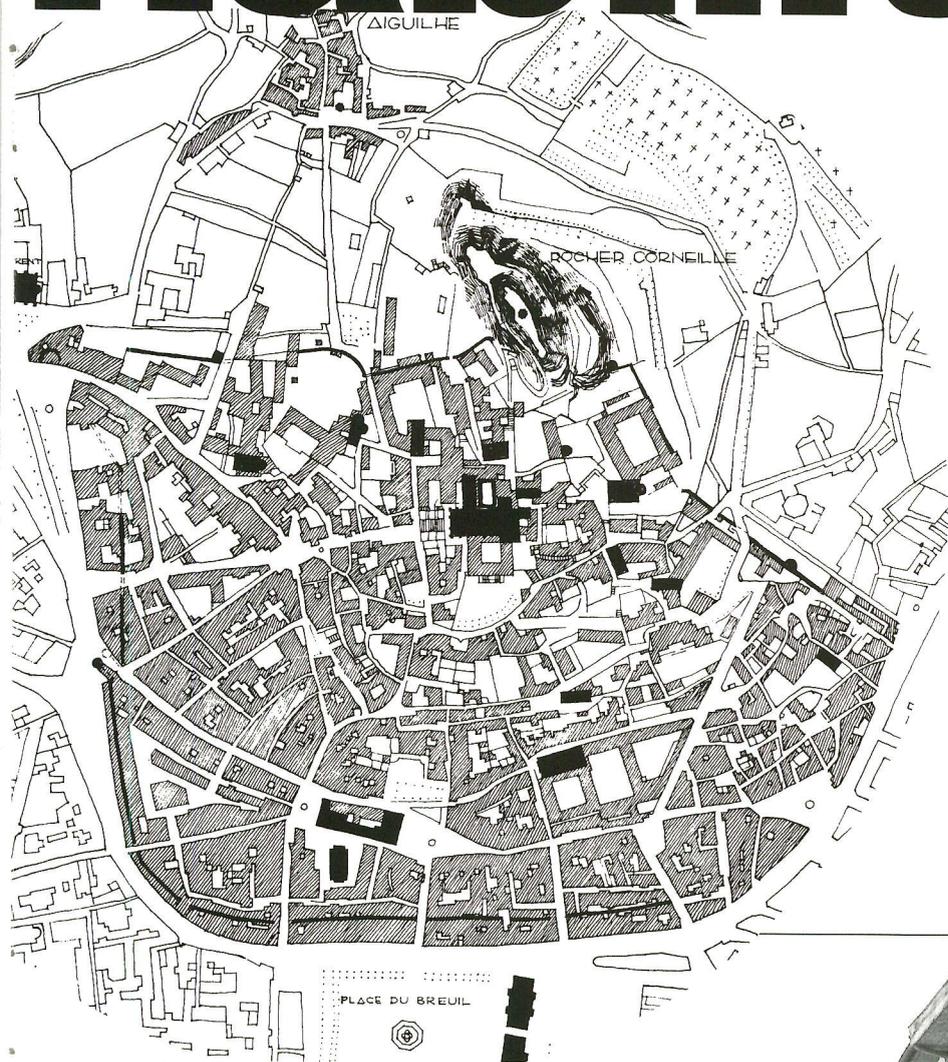
PUF

-en-Velay: ré

Chronique

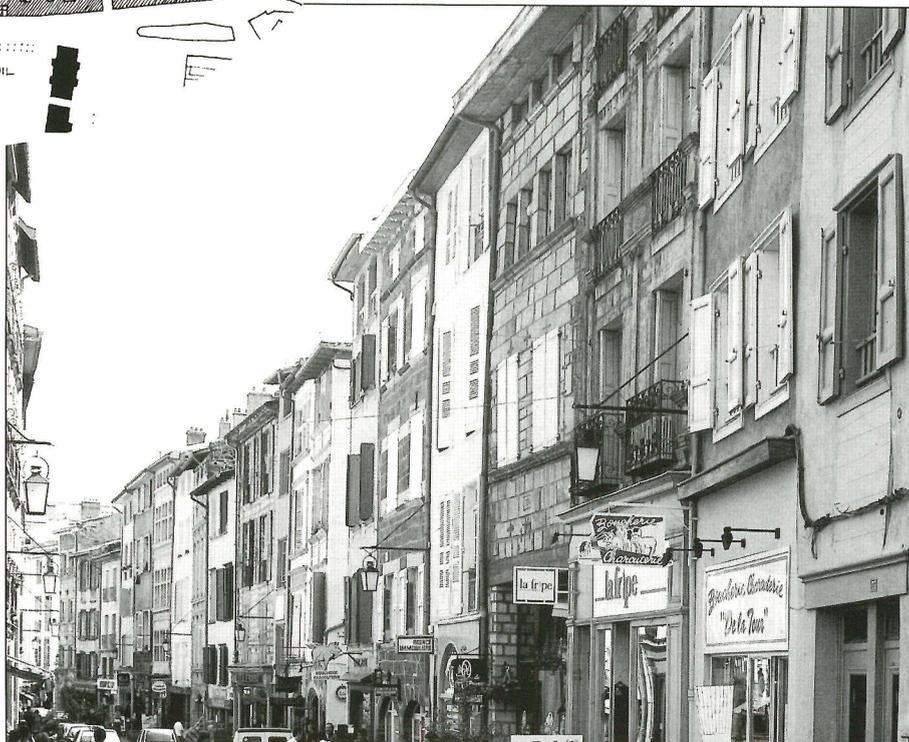
d'une

habilitation



Le plan du secteur sauvegardé établi par Yves-Marie Froideveaux et Claude Perron.

Contrairement aux autres cités, Le Puy a grandi du haut vers le bas, de la cathédrale monumentale et de l'ancienne cité épiscopale vers les faubourgs.



Dans un secteur sauvegardé, comme celui du Puy, des règles existent et peuvent aussi être interprétées. Mais quelle latitude est laissée aux architectes ? A trop vouloir respecter le passé, ne risque-t-on pas de transformer cette ville en un musée et en un décor d'opérette ? Enquête.

J

amais la Ville du Puy n'attire autant de monde, croyants et touristes mêlés, que lors de la grande procession du 15 août, qui traverse lentement le centre ancien. C'est à ce moment là qu'elle dévoile vraiment sa longue histoire, étroitement liée pendant des siècles au développement de la vie religieuse, qui a marqué l'urbanisme de la vieille ville, inscrite aujourd'hui dans un secteur sauvegardé.

Contrairement aux autres cités, Le Puy a grandi du haut vers le bas, de la cathédrale monumentale et de l'ancienne cité épiscopale vers les faubourgs qui abritaient la petite bourgeoisie, les artisans, les auberges et le petit commerce. Avec, entre les deux, de remarquables hôtels datant du Moyen-Age, de belles demeures de la Renaissance et de l'époque classique, entourant la cité religieuse.

Le dernier sursaut économique remonte en fait au 19^e siècle, puis le centre s'est endormi progressivement au profit des quartiers périphériques. "Au 15^e siècle, la ville comptait alors 15000 habitants contre un peu moins de 4000 aujourd'hui", raconte Jean Pestre, architecte honoraire et artisan infatigable de la renaissance du centre ancien,

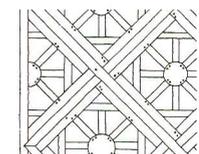
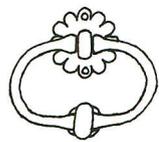
délimité par les anciens remparts, démolis à la fin du 18^e pour y construire des maisons bourgeoises.

Au bon moment

A la fin des années cinquante, tout le monde a senti le besoin de redonner à ce secteur, qui commençait à se dégrader, un nouvel élan, en relançant le commerce, en ramenant des habitants, en attirant les touristes. Il fallait, certes, prendre des mesures radicales qui ne viennent pas toutefois modifier l'urbanisme exceptionnel hérité du Moyen Age. La "Loi Malraux" de 1962 constituait justement ce cadre juridique inespéré pour établir un plan de sauvegarde sur les 35 hectares du centre ancien.

Elle arrivait au bon moment pour arrêter le processus de vieillissement qui gagnait les quartiers les plus lépreux, en partie abandonnés. D'autant plus que la législation protégeant les abords des monuments historiques ne suffisait plus depuis trois quarts de siècle pour renverser le processus. Les architectes, auxquels est confiée l'étude préalable, le notent d'ailleurs dans leur rapport : "Les cours, écrivent-ils, se remplissent de constructions parasites, la ville médiévale devient insalubre, la construction anarchique des espaces libres et les méfaits d'un plan d'alignement altèrent la composition urbaine".

Pour beaucoup, le plan de sauvegarde devait permettre à la ville ancienne, assainie et rajeunie, de trouver une vie nouvelle conforme aux aspira-



▲ **Pendant quatre ans, Claude Perron, architecte, a recensé toutes les maisons, des caves aux greniers, relevant méthodiquement tous les détails.**

▼ **"Abritée derrière ses murs jusqu'au 18^e siècle, la ville possède encore tous les éléments d'une cité autonome et restera le centre attractif de la future agglomération". Claude Perron.**

tions de ses habitants. "Il ne s'agit pas de cristalliser les quartiers vétustes du Puy mais de les restaurer, d'y apporter le confort contemporain, avec du soleil, de l'air, de la lumière, en accueillant des activités actuelles à leur échelle, ajoute Claude Perron, l'un des deux architectes qui a participé à l'étude (1). *Abritée derrière ses murs jusqu'au 18^e siècle, la ville possède encore tous les éléments d'une cité autonome et restera le centre attractif de la future agglomération*".

Pendant quatre ans, il a recensé toutes les maisons, des caves aux greniers, poussant le détail jusqu'à étudier les pavages polychromes. Son livre contient une multitude de renseignements sur la vieille ville, de nombreux croquis et pas mal de recommandations précises. Celle-ci, notamment, qui résume sans doute le mieux ses convictions : "La restauration d'une ancienne maison n'est pas une opération difficile. Elle doit être faite avec soin en recherchant les dispositions initiales. Les matériaux et leur mise en oeuvre seront semblables à ce qu'il existait".

Une touche contemporaine au collège Lafayette, construit il y a presque quatre siècles.

Démarche qu'il a d'ailleurs adoptée pour la réhabilitation de plusieurs immeubles au Pouzarot, l'ancien quartier des jardiniers, l'un des plus pauvres du Puy. Ici, tout a été repris à l'identique en y apportant le confort actuel. "Mais cela n'a pas été plus loin", regrette aujourd'hui Jean Pestre. Lui qui rappelle, à chaque occasion, la forte typologie du centre, dont les maisons, le plus souvent modestes, sont construites avec des pierres du pays polychromes à l'intérieur de pans de bois et couvertes de tuiles creusées en terre cuite, qui dépassent largement sur la rue, pour créer un abri naturel et un relief, animant les façades par des jeux d'ombres.

Pour Jean Pestre, il ne s'agit pas de bloquer l'évolution de la ville mais d'en "préserver l'esprit qui se trouve dans les détails, répète-t-il. Or j'ai l'impression que celui-ci disparaît progressivement au rythme



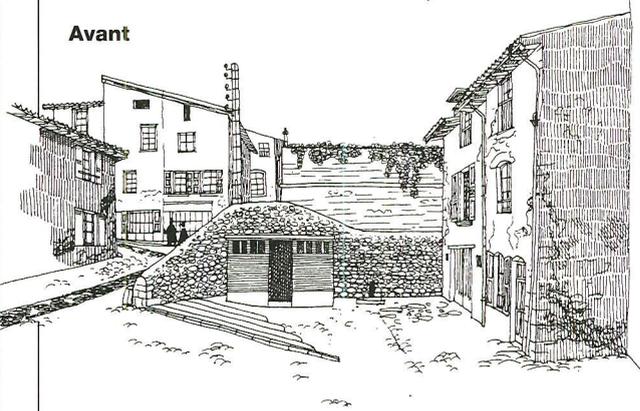
des restaurations. Notre architecture devrait garder son accent méditerranéen et éviter, par exemple, d'utiliser les couleurs venues des villes du nord de l'Europe".

Une question de dosage

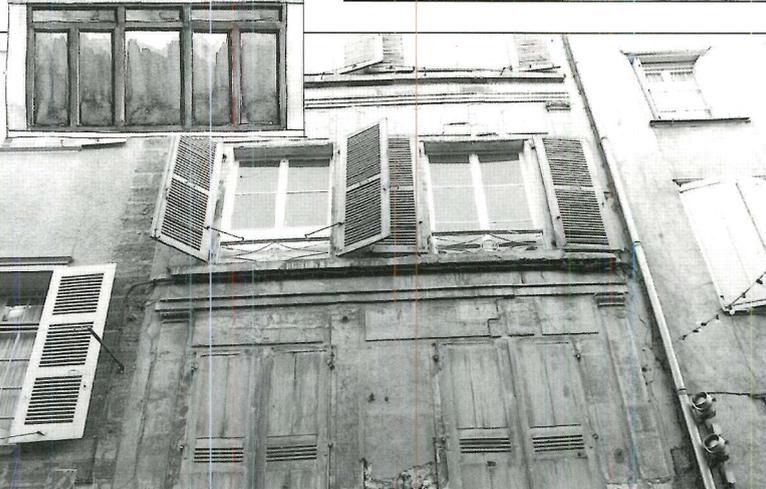
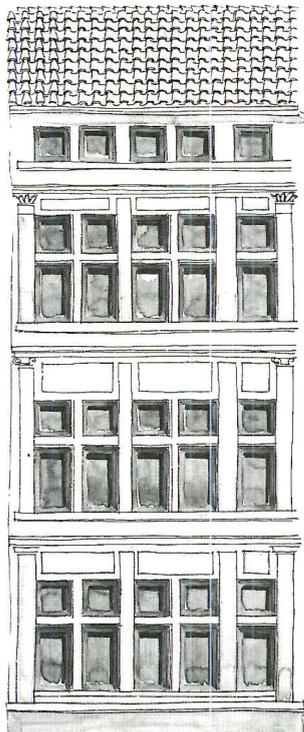
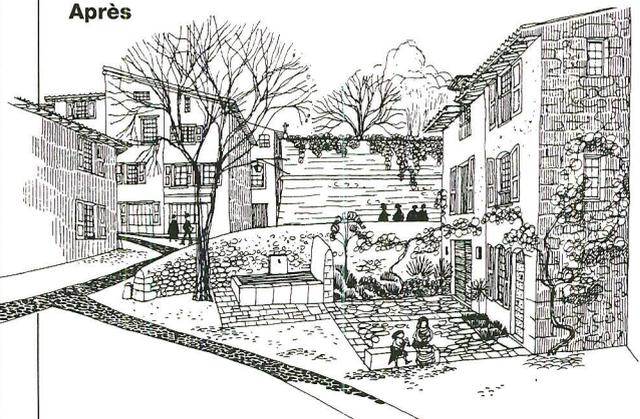
A-t-il raison ? Va-t-il trop loin dans son raisonnement ? "Tout n'est qu'une question de dosage, réplique Jean-Claude Juge, qui a déjà réalisé plusieurs chantiers dans le secteur ancien du Puy. Je considère le patrimoine avec respect, mais il ne doit pas

dossier

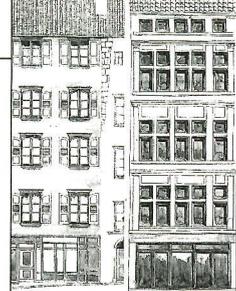
Avant



Après



◀ **Le plan de sauvegarde doit permettre à la ville ancienne, assainie et rajeunie, de trouver une vie nouvelle conforme aux aspirations de ses habitants.**



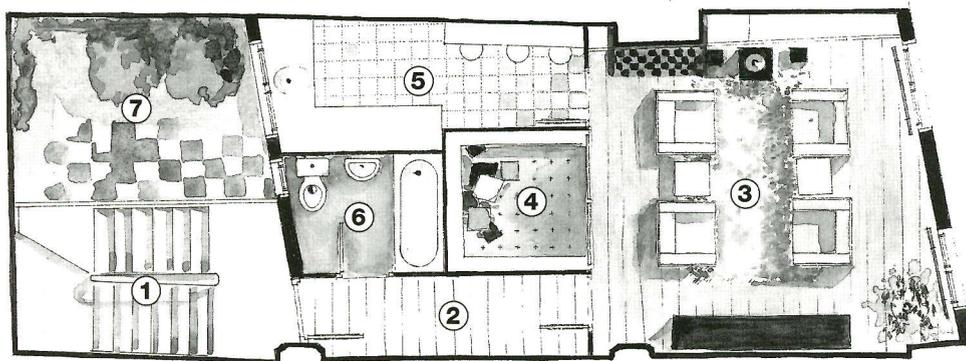
Il n'est pas si facile de travailler dans un parcellaire laniéré qui prive souvent les architectes d'un geste plus global et sans doute plus contemporain (Patrice Vallat).

- ① Cage d'escalier
- ② Entrée
- ③ Séjour
- ④ Chambre
- ⑤ Cuisine
- ⑥ Bains
- ⑦ Patio

Photo Christophe Camus.



▲ Pourquoi refuse-t-on l'architecture de notre époque ? Ici, Philippe Boudignon a réussi à imposer cette façade avec beaucoup de mal.



figer nos projets. On ne me demande pas de faire de l'archéologie". Avant d'engager un chantier, il prend le temps d'observer le quartier pour le situer dans son contexte historique et social, le comprendre pour adapter ensuite ses projets au patrimoine.

Dans le cas de l'îlot Saint Léonard, où seules les anciennes caves ont été conservées, il a reconstruit de petits immeubles dans la tradition du secteur sauvegardé, jouant à la fois avec des matériaux anciens (la pierre) et actuels (le plexiglass). Un détail qui en dit long sur la recherche per-

▲ Dans l'îlot Saint Léonard, où seules les anciennes caves ont été conservées, Jean-Claude Juge a reconstruit de petits immeubles dans la tradition du secteur sauvegardé.

"Avant de commencer un chantier, nous devons "lire" attentivement l'ancienne ville médiévale, recommande Patrice Vallat, s'en imprégner avant de réinventer les lieux."

manente de l'harmonie entre le passé et l'architecture contemporaine.

"Le respect des règles ne doit pas empêcher la création de l'architecte", dit-il. Dans un autre immeuble, rue Raphaël, il a repris la même philosophie : conserver la façade, les menuiseries et les enduits traditionnels, avec une touche importante de modernité à l'intérieur, en installant un escalier en acier dans la cour par laquelle entre à nouveau la lumière naturelle pour éclairer certaines pièces, et en aménageant des terrasses dans la toiture. Mais il a su utiliser habilement les plafonds à la Française, les anciennes cheminées et le mobilier contemporain, imaginant en même temps de nouveaux volumes. Pour lui, l'imitation n'a jamais mis en valeur le patrimoine.

Un pastiche du 17^e siècle

Personne ne remet en cause sa conception. Mais Didier Allibert va beaucoup plus loin. "Pourquoi vouloir garder à tout prix des immeubles laissés à l'abandon et sans intérêt architectural ? Pourquoi fixer l'histoire à un moment donné ?, se demande-t-il. Un secteur médiéval doit aussi s'adapter aux besoins de

notre société. Or, les restaurations actuelles ne sont qu'un pastiche du 17^e siècle. Je ne vois pas d'architecture véritablement contemporaine dans le secteur sauvegardé où sont superposés pourtant plusieurs époques et donc plusieurs styles", dit-t-il.

Entre les maisons médiévales et les immeubles du 19^e siècle, il y a effectivement peu de points communs. "C'est en réalité une architecture conservatrice, ajoute l'architecte. Nous ramenons tout au passé. Et la ville, à mon avis, y perd de son authenticité. On sent trop la copie. Pour quelles raisons refuse-t-on l'architecture de notre époque ? Il y a une tendance au retour en arrière, au temps de la splendeur de la ville, celle des grands pèlerinages qui attireraient une foule considérable. Mais on ne va pas dans le sens de l'histoire".

A cela près, tout de même, que les pouvoirs publics l'ont autorisé à introduire une touche contemporaine au Collège Lafayette, construit il y a près de quatre siècles en plein cœur du Puy (2). Ce bâtiment austère, composé de trois cours repliées sur elles-mêmes, avec une architecture inégale due aux rajouts, les architectes ont quand même réussi à l'ouvrir sur la ville,

mais sans toucher profondément, il est vrai, aux façades classées ou préservées par le plan de sauvegarde.

Il leur a donc fallu tenir compte des observations et convaincre le maître d'ouvrage à rajouter des éléments contemporains sans être un pastiche. Mais qu'en sera-t-il du futur Hôtel du Département, lui aussi situé dans le secteur sauvegardé (3). "Presqu'une architecture souterraine, parce que l'on a obligé les architectes à réagir ainsi", déplore Alexandra Assimacopoulos, qui voit là un autre exemple de la mentalité locale.

Moins catégorique, Patrice Vallat, qui travaille depuis longtemps sur les secteurs sauvegardés, rappelle la faible marge de manœuvre laissée aux architectes par le règlement. Certains immeubles doivent être réhabilités à l'identique, d'autres simplement conservés ou démolis. De toutes façons, l'ensemble des projets est soumis obligatoirement à l'Architecte des Bâtiments de France.

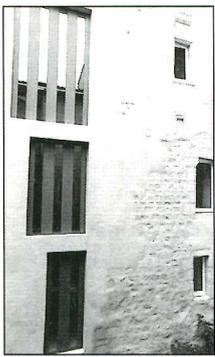
Dans ce cadre là, aucune dérogation n'est accordée, exceptées des adaptations mineures. Mais si certains curetages sont indispensables, pour inciter les habitants à revenir, faut-il aller aussi loin dans la rue Traver-



sière du consulat, où de nombreuses maisons, certes insalubres, ont été tombées, pour envisager un parking ? s'interroge-t-il. Il en est de même rue Philibert, où les voitures ne manqueront pas de remplacer les immeubles qui doivent être démolis.

Une âme d'historien

"Avant de commencer un chantier, nous devons "lire" attentivement l'ancienne ville médiévale, recommande Patrice Vallat, s'en imprégner avant de réinventer des lieux, pas très habitables jusque là, avec des exigences différentes. Donc aller plus lentement pour respecter notre patrimoine sous peine de reproduire un décor d'opérette. L'architecte doit se doubler d'une âme d'historien, poursuit-il. Mais aujourd'hui, on voudrait gommer l'histoire pour ne penser qu'à l'esthétique. Doit-on reproduire à l'identique les belles portes palières du 17^e siècle ? Or, la réponse doit tenir compte avant tout de l'histoire du bâtiment". Il n'est pas si facile de travailler dans un parcellaire laniéré qui prive souvent les architectes d'un geste plus global et sans doute plus contemporain. Seulement voilà comment

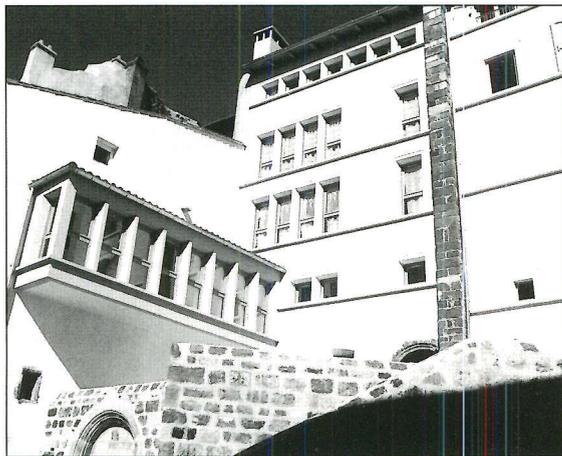


Un secteur médiéval doit aussi s'adapter aux besoins de notre société.

réussir une restauration lorsqu'un immeuble comprend plusieurs niveaux et une surface au sol réduite ?

L'absence d'un plan d'ensemble n'arrange pas non plus la situation. "Les traitements urbains manquent de cohérence, souligne Alexandra Assimacopoulos. Les pavés changent d'une rue à l'autre, le traitement des rues aussi. Les ouvre-t-on à la circulation ou dont-on privilégier les piétons? Faute de directives claires, nous proposons des demies mesures. Au marché couvert, nous aurions pu imaginer un parking en silo, comme au pied de la cathédrale. Et je pourrais malheureusement multiplier le nombre d'exemples". Sans parler du mobilier urbain qui perturbe un peu plus le sens de la lecture, comme c'est le cas rue Pannesac, où l'on peut voir cinq types d'objets différents ! A ce rythme là, on perd facilement le fil de l'histoire...

Comment restaurer un bâtiment ? La réponse doit tenir compte avant tout de son histoire (Patrice Vallat).



Un chantier école

Au stade actuel de la restauration, il semblerait que l'on soit passé, en partie du moins, à côté de la seule question qui vaille la peine d'être posée : à quoi va donc servir ce secteur sauvegardé ? "On ne se donne pas les moyens de réhabiliter convenablement ce joyau, qui s'inscrit, on a tendance à l'oublier, dans une ville qui s'est développée aussi au delà des remparts", remarque, agacé, Didier Allibert.

De son côté, Patrice Vallat aurait souhaité que cette opération serve de chantier-école pour tout le monde, aussi bien les architectes, les apprentis que les entreprises. Autrement dit, réapprendre le savoir-faire des uns et des autres, maintenir certaines traditions et garder ainsi des métiers qui ont tendance à disparaître. L'absence de couleurs naturelles - mais ce n'est qu'un exemple - dénature, selon lui, l'image du centre ancien. "Cette politique, affirme-t-il, aurait permis d'améliorer les badigeons, les patines, les fresques, les menuiseries, les enduits...".

Manquerait-il alors cette détermination pour réussir ? Pourtant les outils existent : trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont déjà été lancées et une autre est envisagée, de l'autre côté des remparts, pour les immeubles datant des 18^e et 19^e siècles. Mais qu'advient-il de l'étude sur le commerce menée par des étudiants de l'Ecole d'architecture ou encore du projet de

Michel Astier d'ouvrir, par endroits, le petit commerce sur la rue avec un système de toile amovible ? Où en est le projet d'Institut européen des centres anciens, imaginé il y a une dizaine d'années, pour renforcer la notoriété du Puy ? Voilà bien des questions, qui mériteraient de s'y attarder, si l'on veut que le secteur sauvegardé reparte du bon pied.

(1) L'association "Le Puy, cité de passé et d'avenir" a publié, en 1972, dans un numéro spécial des Cahiers de la Haute-Loire, les "Notes et croquis pour servir la réhabilitation des quartiers de la Ville du Puy", de Claude Perron.

(2) Voir "Auvergne Architectures" n° 14, novembre 1996, p. 11.

(3) Voir "Auvergne Architectures" n° 13, juillet 1996, p. 4.

LES GRANDES DATES

4 août 1962 : Publication de la "Loi Malraux" sur la protection du patrimoine historique.

11 août 1967 : Création du secteur sauvegardé par arrêté ministériel.

1968 à 1974 : Etude du plan de sauvegarde et de mise en valeur sous la direction de l'architecte Yves-Marie Froideveaux.

8 septembre 1981 : Approbation du plan de sauvegarde.

5 décembre 1986 : Mise en révision partielle du document.

5 octobre 1993 : Approbation définitive du plan de sauvegarde modifié par arrêté ministériel.

clin d'œil

Passe-moi le Podot

Arrivée à Le Puy : dernière touffe de sapins de la Denise à gauche, grand S rapide devant la carrière, à droite la vallée abrupte, les collines vertes au loin à peine polluées par la queue des Faubourgs de Saint-Marcel ; la descente, et paf ! Rio-de-Janeiro sans la mer, le Corcovado sans Copacabana.

Avant de faire le pitre les bras écartés sur un caillou, le petit le faisait déjà dans les bras de sa mère. Sur un caillou aussi. Drôle d'habitude de la famille Dieu qui se perche sur toutes les éminences qu'elle trouve.

Descente slalomée souple, un œil sur les quilles noires assaillies par le bouillonnement des toits rouges. Descente dans le cratère où se déchaînent les passions.

Il y va fort, il en fait trop, pensez-vous. Non, pas du tout : Le Puy est une ville violente, brutale et farouche. Les gens qui vivent là ne sont pas comme nous, c'est des Podots.

Le Podot, comme tout Hauteloisien en général, a le front large et légèrement bombé. L'arcade sourcilière volontaire et saillante abrite un œil petit et brillant, un

regard pertinent et sans concession. Le Podot est déterminé, il ne faut pas lui raconter de conneries.

Ici on est à Le Puy. On y passe, on y va. Il faut y être né ou avoir quelque chose à y faire. Il n'y aura jamais d'autoroute. Affronter l'orage ou la neige à Fix, se faire égorger à Peyrebelle, emporter par le vent sur les plateaux d'Yssingieux... l'accès n'est pas facile.

Les modes ne s'y arrêtent pas. Pas une andouille avec un téléphone cellulaire qui fait le mariolo sur le boulevard (ou alors une seule), le parisienisme glisse sur le Podot comme savornette en baignoire mouillée.

Le Podot a poussé dans les rues étroites de la ville au milieu du désert. En vase clos dans le fond du volcan. C'est ce qui lui donne cette franchise efficace, cette ténacité à garder les pieds sur terre, ce goût râpeux du sans colorant ni gélifiant (mais pas sans conservateur). C'est cette saveur de fond de terroir qui lui fait balancer des cailloux sur la gueule du premier ministre qui ne lui plaît pas ou empaler des cochons sur les grilles de la Préfecture, de dire merde à celui qui lui piétine les orteils.

"M'énerve pas mieux" qu'il dit le Podot. Au-delà de cette limite, ton ticket n'est plus valable. Quand on aime, on aime ; quand on cogne, on cogne, contrairement à ce que l'on croit, le podot ne fait pas dans la dentelle.

Jean me raconte Le Puy. Il connaît toutes les pierres par leur petit nom. Sa barbe de 3 m² frémit de passion, ses yeux d'Hauteloisien brillent.

Quand il me raconte les frasques de cette confrérie de soudards moyenâgeux qui traversent à poil un couvent de bonnes sœurs pour ne pas se détourner de leur chemin habituel, j'ai l'impression que ça s'est passé la nuit dernière. Et le caguaière perché sur la corniche là-haut, sur son trône, le petit moine rubicond qui se soulage le boyau sur les passants en rigolant comme un bossu ; Jean, désolé, m'explique qu'un ouvrier indélicat ou pudibond l'a escouillé d'un coup de ciseau à pierre lors du dernier ravalement. Il en est aussi meurtri que si c'était à lui qu'on s'en était pris.

Il fait beau, il y a un peu de vent ce matin et le bassin de la fontaine de la place Cadelade n'est pas assez grand pour contenir le jet d'eau qui éclabousse

jusqu'au milieu de la rue. La Verveine du Velay, sous son chapeau démodé et un peu ridicule, contemple le spectacle en cuvant sa cuite. Sur la place du Plot, on vend des coqs et des canards aux couleurs extraordinaires dans des cartons à chaussures gris. Les filles sont insouciantes le samedi matin de marché. Ce vieux Jules qui traînait son ennui dans cette ville qui l'étouffait n'aurait plus envie de se tirer à la capitale aujourd'hui.

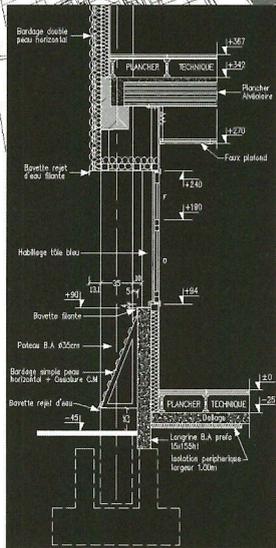
...
Madame Dieu plane sur tout ça, un sourire un peu crispé et absent aux lèvres, les Podots s'agitent sous son regard calme et bienveillant. Ils trottent au fond de leur marmite, elle immobile sur son piton. Il y a comme un équilibre naturel et immuable.

Laissons les Podots à leur vie de Podots. Retirons-nous sur la pointe des pieds après nous être tapé une religieuse - chez Charpin, par exemple, c'est bien -, une bonne grosse au chocolat avec un glaçage qui fond au palais, pour la route, jusqu'à St Jacques prendre des nouvelles des Dieux, y paraît que le gamin a été malade.



nodal

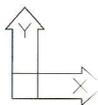
Bureau de dessin



Votre partenaire pour la réalisation de tous vos documents graphiques : plans et détails, de l'avant-projet à l'exécution ; perspectives, images de synthèse.

Spécialiste en dessin assisté par ordinateur, nous saurons répondre à vos souhaits :

Contactez-nous !



11, avenue Léonard de Vinci
Parc Technologique de La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04.73.27.61.88 - Fax 04.73.28.08.50

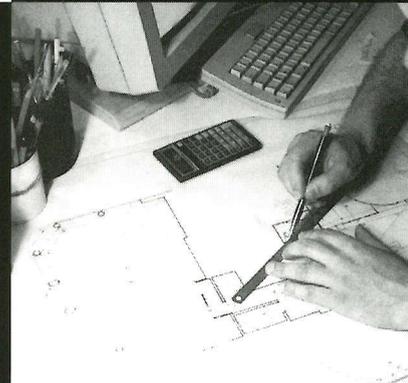
GROUPE
LOUIS
GENESTE

**Louis Geneste
et ses fils S.A.**
Bâtiment - Restauration
Couverture - Zinguerie

30, rue Gutenberg
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 50 70
Fax 04 73 98 50 79

S.A.R.L. TIXIER
Bâtiment
Maçonnerie
Béton armé

6 bis, avenue Victor-Cohadion
63160 Billom
Tél. 04 73 68 91 65
Fax 04 73 68 91 64



CETICA

Travaux immobiliers
Tous corps d'état

30, rue Gutenberg
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 18 55
Fax 04 73 98 50 76

PHOTOGRAPHIES D'ARCHITECTURES



Architecte: Claude Gaillard

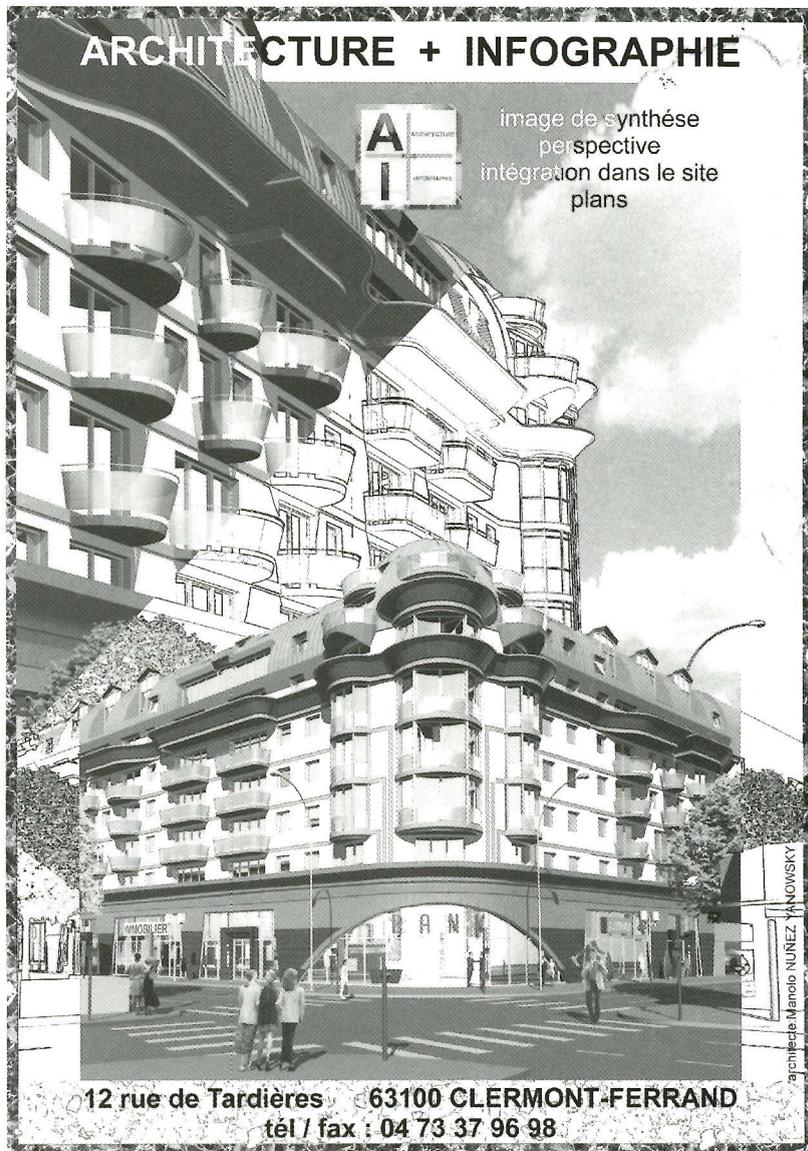
REPORTAGES / PHOTO THEQUE

CHRISTOPHE CAMUS
CLERMONT-FERRAND / Tél.-Fax : 04 73 90 64 41

ARCHITECTURE + INFOGRAPHIE



image de synthèse
perspective
intégration dans le site
plans



architecte: Manolo NUÑEZ YANOWSKY

12 rue de Tardières 63100 CLERMONT-FERRAND
tél / fax : 04 73 37 96 98

Savoir-faire

Un immeuble en forme de vagues

V i c h y - A l l i e r

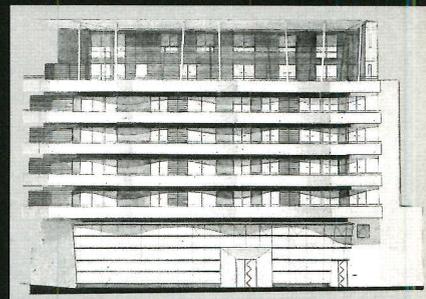
Dans cet immeuble de bureaux et de logements de standing, "L'arlequin", le côté sculptural vient renforcer habilement, grâce aux façades puissantes et souples, la place Charles de Gaulle, devant la Mairie de Vichy. Mais l'on peut distinguer en même temps des détails raffinés, essentiellement les balcons en vagues "baroques" traités à la manière de Gaudí ou de Pietilà, qui donnent à l'ensemble une certaine légèreté.

Le tout accentué par des plantations disposées au pied des claire-



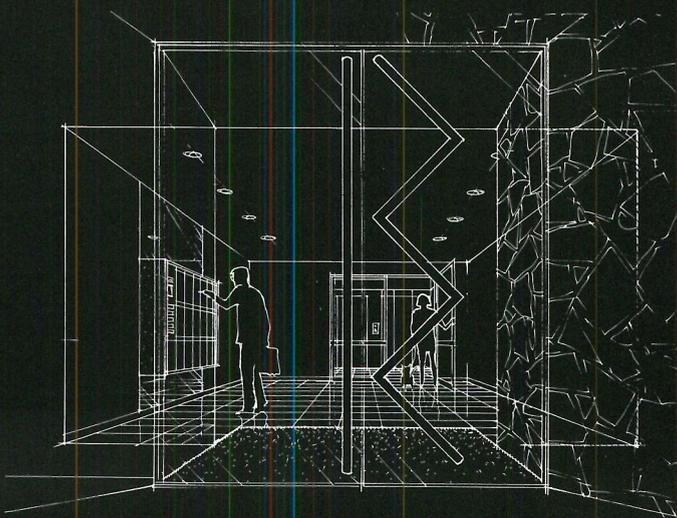
voies séparant les balcons et des façades en bois des étages supérieurs, qui permettent d'imaginer une falaise à laquelle s'accrochent les végétaux. Références évidentes à l'eau et aux parcs si présents dans la ville thermale.

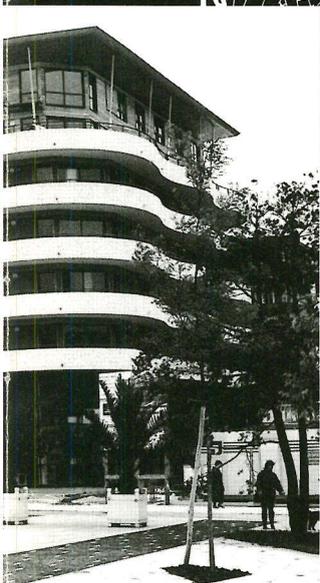
Organisé autour d'un patio planté, posé sur la dalle du parking, l'immeuble s'enveloppe de balcons, calepinés de pierre de Lens rosée, répondant au marbre de Carrare de la place, et de claire-voies en bois. Le tout posé sur un socle habillé de verre, incliné à l'inverse d'une pyramide, et couronné par des "maisons" en plein ciel habillées de redceddar. Une casquette cou-



vre l'ensemble, elle aussi bardée de clins, contreventée par des bracons biais. Au sol, enfin, des massifs, plaqués en opus incertum, marquent les entrées.

Architectes :
Antoine Bruhat, André Thomas
et François Bouchaudy.
Maître d'ouvrage :
SEM Immobilière de Vichy.





Le Muséum des Volcans

Aurillac - Cantal

Décor gris cendre et rouge feu. En entrant dans le Muséum des Volcans, on pénètre dans les entrailles de la terre. Le nouveau musée d'Aurillac a été installé dans le château Saint-Etienne "dans quatre salles existantes, desservies par un escalier central qui rendait cet espace assez banal et conventionnel", note Daniel Marot, l'architecte.

L'ampleur de la tâche était grande : transformer un musée classique dans sa forme et dans son contenu pour en faire un lieu de référence sur l'origine de l'histoire de la Terre ; dépoussiérer de riches collections qui ronronnaient dans leurs vitrines pour les rendre plus attrayantes, sachant que la vocation d'Aurillac pour les sciences de la terre remonte à 1834, avec l'ouverture d'un cabinet d'histoire naturelle et d'archéologie.

L'architecte a joué sur les nombreuses fenêtres du bâtiment pour rythmer l'espace et permettre au visiteur de voir à travers des voiles les montagnes du Cantal et les volcans d'Auvergne. Avec André Demaison, le scénographe, il a conçu un univers à la fois intimiste et grandiose, en utilisant des toiles screen tendues, qui permettent de varier le volume intérieur et la lumière au gré des ambiances souhaitées pour chacune des salles. Il règne aujourd'hui dans cet espace une lumière et une couleur diaphane, où dominant les camaïeux de gris, renforçant les couleurs de la terre et celles plus vives du volcan.

Architecte :
Daniel Marot.
Scénographe :
André Demaison.

TEXTE EXPLICATIF
BLANC SUR FOND NOIR

VOLCAN "ELDFELL" ISLANDE
TRAITÉ EN RONDE BOISSE

POTEAUX ET FILS
ÉLECTRIQUES

MAQUETTES DE MAISON
(TOITS) RECOUVERTES
DE CENDRES ET DE SCORIES

PAS JAPONAIS
EN BOIS DÉGRISÉS

OBJETS USUELS
RECOUVERTS DE CENDRES
(COUVERTE, POTRES...)

MÉLANGER DU SOUFRE
À LA CENDRE POUR LE
PUNIR DE LOUEUR.

carnet

Le Conseil de l'Ordre souhaite la bienvenue aux confrères récemment inscrits à notre Tableau : Saïd Bara, Eric Dumas, Jean-Paul Joubert, Estelle Pirrin.

Toutes nos félicitations à André Aourousseau pour l'honorariat de la profession qui lui a été accordé.

Transmettez vos annonces au secrétariat du Conseil de l'Ordre
Fax 04 73 34 39 09

Le Secrétariat de l'Ordre est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (C.V., etc.).

annonces

DEMANDES D'EMPLOI

Architectes

Baltazar Guy,
04 78 58 49 50
Delorme Eric,
04 93 65 13 29
Estier Pascal,
03 23 79 24 20
Fathi-Berrada Christine,
05 55 56 70 15
Prévost Philippe,
05 46 41 35 91

Architecte d'intérieur

Froissart Grazielle,
04 73 69 71 16

Archiviste en architecture

Delaporte Laurent,
06 60 40 55 34

Dessinateurs-projeteurs-compositeurs

Lesne Pierre,
04 67 78 54 31
Molle Patrick,
05 63 31 15 76

Collaborateur d'architectes

Costa Tea,
04 73 36 77 04

Secrétaires

Chateau Jocelyne,
04 73 19 12 15
Lassalas Armelle,
04 73 92 23 26

Secrétaire-comptable

Jouve Annick,
04 73 39 53 85

VENTE DE MATERIELS

Architecte vend meuble à plans suspendus (format A0) Bon état - Tél. heures bureaux 04 73 42 13 00

Lieu	Projet	Maître d'ouvrage	Date sélection & Représentants CROA	Equipes retenues	Date sélection lauréat & Représ. CROA	Lauréat jury	Coût travaux
MOULINS Allier	Construction d'une résidence étudiants	Office d'HLM de l'Allier	18/10/96 Blanchet, Combronde, Courant, Massard	Aujames-Perrin-Recoules / Gallon B. / Granite / Sextant /	05/05/97 Blanchet, Courant, Massard, Morand	Sextant	
VICHY Allier	Centre Hospitalier Réorganisation et redéploiement de différents services	Centre hospitalier	22/10/96 Ameil D., Montrieul	Beauvais / Gaussin-Yazdi / Léaud-Rambourdin-Rivoire /	13/02/97 Ameil D., Montrieul	Gaussin-Yazdi	60 MF TTC
BAS EN BASSET Haute-Loire	Construction d'une maison d'accueil pour personnes âgées de 80 lits	Maison de Retraite de Bas en Basset	08/11/96 Courtial	Margalejo / Fabre-Ollagnon-Peyret-Jacquemet / Faye-Hoeltgen-Magaud-Vaissière /	18/04/97 Courtial	Margalejo	23 MF HT
DUNIÈRES Haute-Loire	Restructuration de la Maison de Retraite	Maison de Retraite	26/11/96 Combronde, Gendre	Allibert-Boudignon-Assimacopoulos / Grousson-Dessus-Mathais-Barriol /	12/03/97 Combronde, Gendre	Grousson-Dessus-Mathais-Barriol	8 MF HT
AULNAT Puy-de-Dôme	Construction d'une nouvelle mairie	Ville d'Aulnat	28/11/96 Allibert, Boudignon	Kock / Bautier-Perret-Ranoux / Faget-Gendre-Ressouche / Atelier Imagine / Bosloup-Ravoux	27/03/97 Allibert, Boudignon	Bosloup-Ravoux	4,2 MF HT
CHARADE - ST-GENÈS-CHAMPANELLE Puy-de-Dôme	Aménagement du site de Charade - St-Genès-Champanelle	Conseil Général du Puy-de-Dôme	20/01/97 Espagne	Agora / Berger-Manaud-Delaroux / Tontic / Soulas-Jourde /	28/04/97 Espagne	Berger-Manaud-Delaroux	13,5 MF HT
MOULINS Allier	Cité judiciaire de Moulins : Restauration et réhabilitation d'un ancien hôtel particulier	Ministère de la Justice	22/01/97 Morand	Imholz / Lipsky-Rollet / Bizouard-Pin / Atelier 13 / Aujames-Perrin-Recoules /	21/02/97 Morand	Bizouard-Pin	13 MF HT
GIAT Puy-de-Dôme	Construction d'un bâtiment administratif à usage de gendarmerie, des locaux annexes et de 6 pavillons	Commune de Giat	18/02/97 Marol, Rossato	Léaud-Rambourdin-Rivoire / Chavarot / Bourbonnais-Jacob / Jalicon /	29/05/97 Marol, Rossato	Bourbonnais-Jacob	3 MF HT
AUBIÈRE Puy-de-Dôme	Construction de l'Institut supérieur d'information et de leurs applications (ISIMA)	Conseil Régional d'Auvergne	20/02/97 Espagne	Fabre-Speller / Treutzel-Garcias-Bruhat-Thomas-Bouchaudy / Maurios / Ricciotti-Moinard /			50 MF TTC
MASSIAC Cantal	Construction d'une maison d'accueil pour pers. âgées dépendantes	Office public départemental d'HLM du Cantal	20/02/97 Blanchet, Courtial	Fabre-Speller-Honoré-Mouraire-Prin / Reygade /	24/03/97 Blanchet, Courtial	Fabre-Speller-Honoré-Mouraire-Prin	12 MF TTC
CHAMALIÈRES Puy-de-Dôme	Création d'un restaurant scolaire au sein du groupe scolaire Montjoly	Ville de Chamalières			25/02/97 Allezard-Chambon, Allibert, Boudignon	Léaud-Rambourdin-Rivoire	5 MF TTC
NÉRIS-LES-BAINS Allier	Restructuration du centre thermal et la piscine municipale	Société d'économie mixte d'exploit. du thermalisme et du tourisme de Nérès les Bains			28/02/97 Courtial	Douat-Harland et Associés-Sole	20 MF TTC
SAINT-FLOUR Cantal	Centre hospitalier : Travaux de mise aux normes de sécurité incendie	Centre Hospitalier			03/03/97 Courtial, Courant	Espagne-Allègre-Eschalier	5 MF TTC
CHAVANIAC-LAFAYETTE Haute-Loire	Construction du siège du conservatoire de botanique du Massif Central	Conservatoire botanique du Massif central			07/03/97 Courant	Assimacopoulos	
NÉRIS LES BAINS Allier	Centre hospitalier : Rénovation-restruct. du centre de rééducation	Centre Hospitalier	7/03/97 Courtial, Morand	K.P.A.-Brun / Delin-Ferry Wylczek / Sextant /			15,5 MF HT
LURCY LÉVIS Allier	Construction d'une salle omnisports polyvalente	Commune de Lurcy Lévis			03/04/97 Courtial	SARL Marol 3	4,2 MF HT
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Hôtel Dieu Bâtiment de l'Horloge Etudes de diagnostic	Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand			04 - 30/04/97 Allezard-Chambon, Mazoyer	Bruhat-Thomas-Bouchaudy	
AUREC-SUR-LOIRE Haute-Loire	Réhabilitation du Château d'Aurec-sur-Loire	Commune d'Aurec-sur-Loire			08/04/97 Courtial	Goulois	
VICHY Allier	Restructuration du laboratoire et aménagement d'un local pour traitement des déchets	Centre Hospitalier de Vichy			08/04/97 Montrieul	Le M.O. choisira entre Gallon / Bruhat-Thomas-Bouchaudy	
CHANTELLE Allier	Rénovation-Restruc. de la Maison de retraite	Maison de retraite de Chantelle	09/04/97 Blanchet	SCPA Imholz / SCPA Bertherat-Van Le / Barge-Maret /			
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Extension des Facultés de Médecine et de Pharmacie	Université d'Auvergne	11/04/97 Allibert	Munteanu / Fainsilber-Gaillard / Pargade / A.I.A. SA /			38,6 MF TTC
DÉSERTINES Allier	Centre culturel et sportif	Commune de Désertines			14/04/97 Courtial	SCPA Imholz	4,2 MF HT
COURNON D'AUVERGNE Puy-de-Dôme	Extension de l'internat du Lycée René Descartes	Conseil Régional d'Auvergne			22/04/97 Collet	Costantini-Regemba	
MIREFLEURS Puy-de-Dôme	Construction d'une école maternelle de 3 classes	Commune de Mirefleurs			24/04/97 Rossato	Béraud	2,5 MF HT
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Pépinière d'entreprises Parc technologique de Clermont-La Pardieu	Ville de Clermont-Ferrand			07/05/97 Blanchet	Bosser	
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Modernisation du stade nautique Pierre de Coubertin	Ville de Clermont-Ferrand	14/05/97 Gendre	SARL Japac-Chasset / Bruhat-Thomas-Bouchaudy / Sextant-Naberes / Chavarot-Marquet / Blanchet-Bouet / In Situ-Demancher-Le Guen /			
YDES	Construction d'une nouvelle mairie	Commune d'Ydes			15/05/97 Arnel	Dumont-Juillard	

Avec les forfaits nationaux

Itineris

téléphonez librement
partout
et à tout moment

Pour bénéficier de cette offre

Rendez-vous dans votre
Agence France Télécom
à Clermont-Ferrand

- 67, boulevard François-Mitterrand
- 79, avenue de la République
- Centre Jaude - rue Gonod

APPEL GRATUIT
N° Vert 0 800 05 05 63

2 heures
d'appels nationaux
pour le prix d'1

215 FTTC/mois

3 heures
pour
le prix de 2

315 FTTC/mois

5 heures
pour
le prix de 4

495 FTTC/mois

 France Telecom
Agence Professionnels

Offre valable jusqu'au 31 juillet 1997 pour toute souscription à un forfait Itineris d'une durée minimum d'un an

Vous avez un projet à réaliser ? Consultez

**Spécialistes en
papiers peints
et revêtements
muraux**

Distributeur de toutes
les marques



**Spécialistes en
peinture façade,
décoration et
traitement du bois**

Distributeur régional
SIKKENS, LUCITE,
MONTANA, ALLIGATOR

ARVERNA

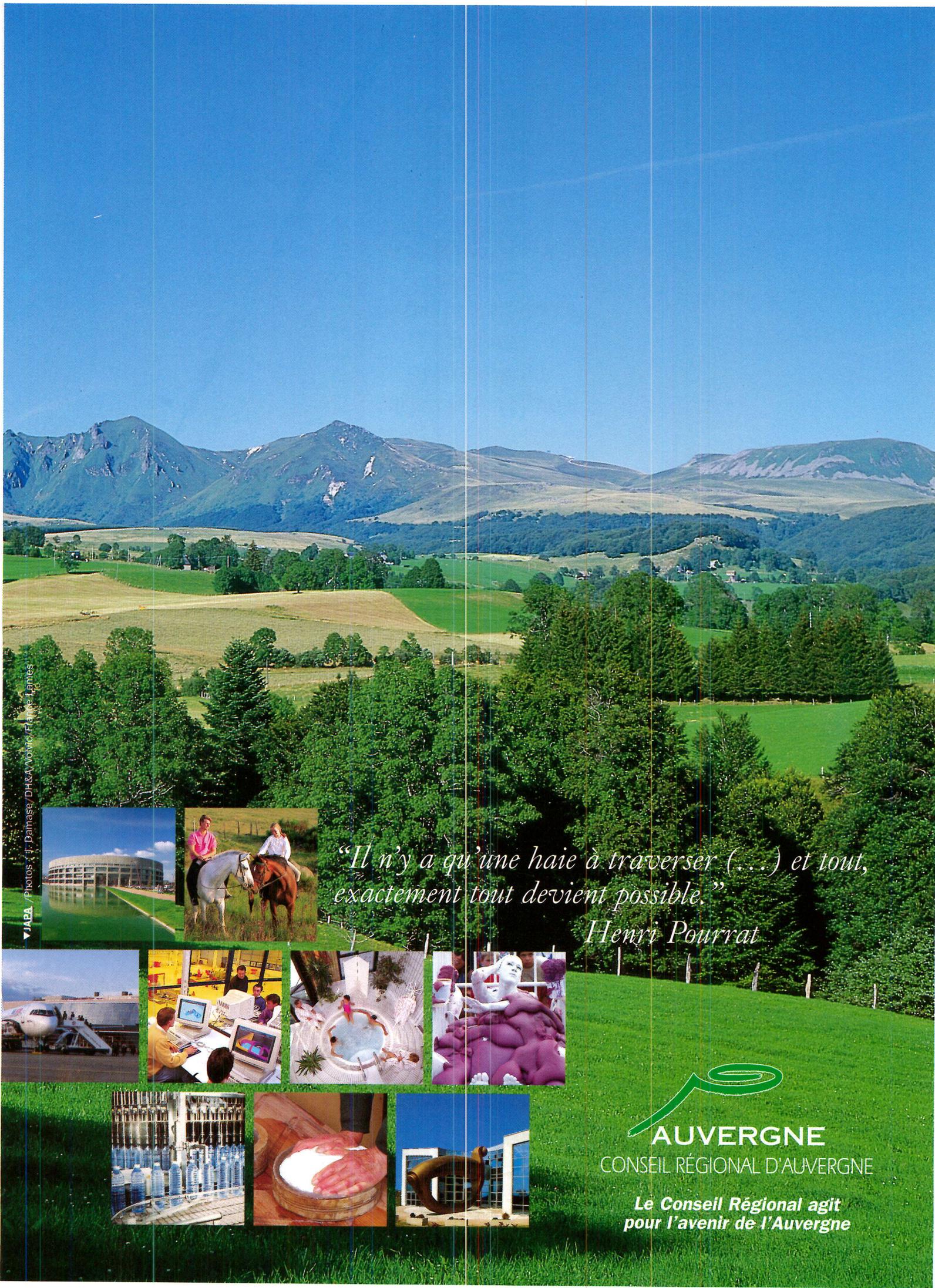
MAISON LAVIE FONDÉE EN 1883

ARVERNA est à votre service pour vous fournir

- des collections, des échantillons, des nuanciers
- des documentations techniques, des notices de pose
- des prix

M. NYAULT et tous ses collaborateurs ont acquis
une très grande expérience sur les chantiers de leurs
1 300 clients entrepreneurs de plâtrerie peinture depuis
de nombreuses années

**Magasin de décoration, 4, place de la Victoire • Hall de choix et dépôt, 20, rue d'Amboise (parking) Clermont-Ferrand
tél. 04 73 91 32 86 • fax 04 73 90 89 87**



▼ JAPA / Photos : J. Damase, DH&A, Vivinc, France Lignes

“Il n’y a qu’une haie à traverser (...) et tout, exactement tout devient possible.”

Henri Pourrat



AUVERGNE
CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

*Le Conseil Régional agit
pour l'avenir de l'Auvergne*